

PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET
Plan Climat-Air-Energie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
SYSDAU (ÉTUDE INITIALE EN 2024)

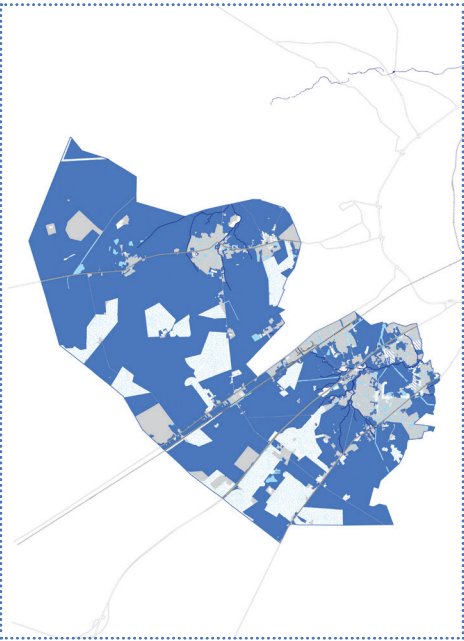
sept 2026

sept 2032

Le territoire
Jalle Eau Bourde

Président : Pierre Ducout

Cestas (maire : Pierre Ducout)
Canéjan (maire : Bernard Garrigou)
Saint Jean d'Illac (maire : Edouard Quintano)



Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Les orientations stratégiques des PCAETs des communautés de communes de l'aire métropolitaine bordelaise fixent un cadre d'intervention et d'engagement pour les collectivités, les entreprises et les particuliers, pour assurer la réussite d'un projet de transition énergétique. L'effort doit être collectif et partagé.

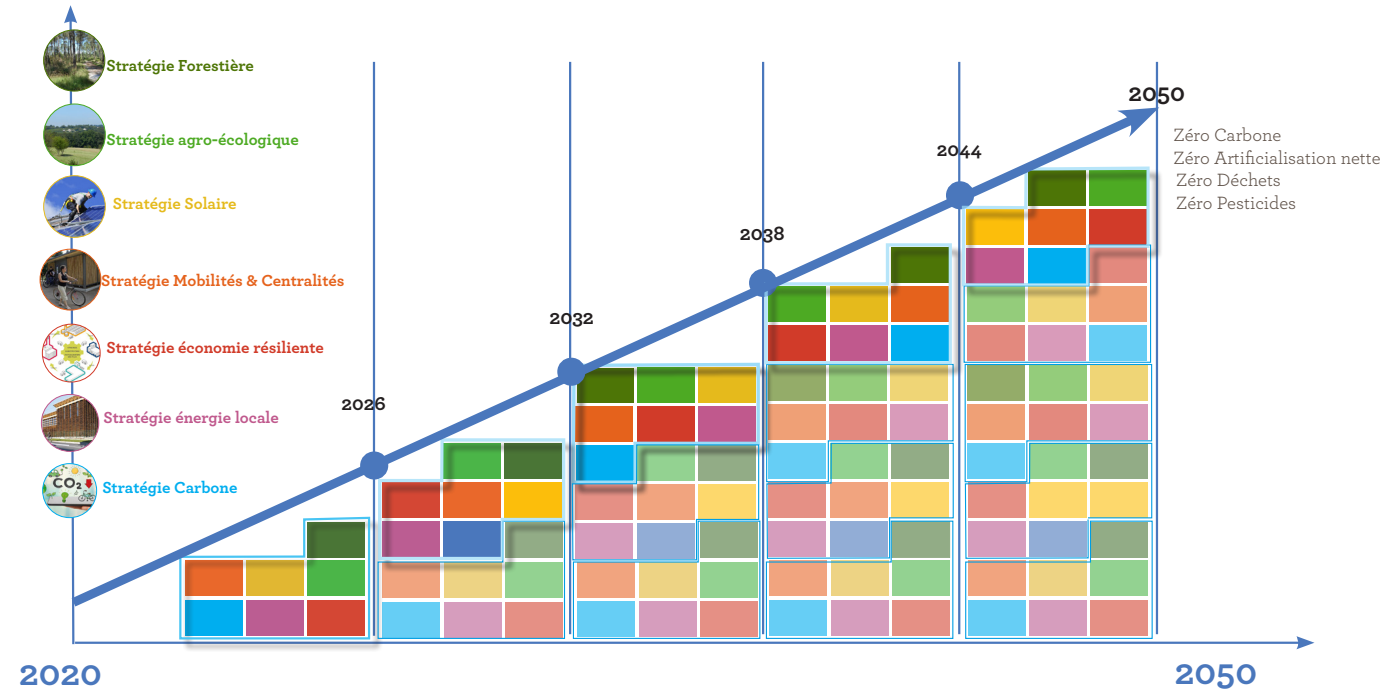
Ce document définit les objectifs chiffrés à atteindre en matière de réduction des consommations énergétiques et des pollutions ou de l'augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable et récupérable.

Il propose également des approches innovantes pour la réalisation des nouvelles constructions ou aménagements urbains. Les modes actuels de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers devront aussi changer. Une évolution significative des pratiques et des comportements, en matière de déplacements et de consommation, est indispensable pour infléchir significativement la dépendance actuelle du territoire aux énergies fossiles.

Il s'agit d'augmenter significativement la résilience du territoire aux aléas climatiques mais aussi économiques (chocs pétroliers...) ou sanitaires (pollutions...). Le défi est conséquent.

Au regard des objectifs à atteindre pour 2050 et de la volonté des élus de proposer aux habitants et acteurs du territoire un échéancier clair et atteignable, l'objectif est ponctué de cinq phases basées sur les échéances démocratiques locales. La première période a débuté en 2020 et s'achèvera en 2026. Les quatre suivantes s'enchaîneront jusqu'en 2050.

En partenariat avec :



Introduction

I. Genèse du projet

Le législateur impose à l'ensemble des communautés de communes de plus de 20 000 habitants d'être dotées d'un document réglementaire dénommé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les communes membres de Jalle Eau Bourde n'ont pas attendu les obligations réglementaires pour engager sur leurs territoires les actions qu'elles jugeaient les plus adéquates soit pour produire davantage d'énergie renouvelable ou moderniser les installations pour réduire les consommations énergétiques. Face aux défis climatiques et énergétiques, la Communauté de communes va transcrire dans ce document officiel et obligatoire les nombreuses actions qu'elle compte continuer de mener pour rendre le territoire plus résilient.

La Communautés de communes de Jalle Eau Bourde a fait le choix comme ses consœurs de l'aire métropolitaine de confier au Syndicat Mixte du SCoT de l'aire Métropolitaine (Sysdau) une mission d'accompagnement. En effet, au-delà du cadre réglementaire, les thématiques abordées dans un PCAET abordent un large spectre de champs (aménagement du territoire, économie, environnement, ...) qui étaient déjà inscrits pour la plupart dans les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, approuvé en 2014. Pour répondre aux exigences réglementaires, il est apparu nécessaire de déployer une ingénierie spécifique complémentaire pour accompagner les territoires dans le traitement de cette thématique vaste et complexe. L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est ainsi devenue en suivant, un partenaire incontournable, pour son expertise reconnue en matière énergétique et climatique.

Les élus ont également souhaité associer aux travaux de nombreux acteurs : les partenaires publics institutionnels (ADEME, ATMO, SDEEG, Enedis, Gaz de Bordeaux, Bordeaux Métropole Energie, ...) mais également d'autres partenaires pour élargir les champs d'investigation et d'innovation (CRPF). La Région (SRADDET) ou encore la Chambre des métiers (Réhabilitation, certificat d'économie d'énergie, ...) ou la Chambre d'industrie et de commerce ont été invités à de nombreux ateliers. Les services de l'Etat ont été aussi régulièrement associés aux travaux.

Après les diagnostics détaillés, et les différentes sessions de travail avec les experts puis avec les territoires, une trame commune a été établie pour définir les orientations stratégiques et les contours des programmes d'actions. La dernière partie de ce travail, a consisté à conforter et enrichir les documents en intégrant les spécificités de la communauté de communes de Jalle Eau Bourde. Les propositions ont fait l'objet d'un travail interne avec les élus pour pouvoir aujourd'hui porter ce document intercommunal.

II. Le PCAET : prolongement des actions engagées par les collectivités

Les engagements internationaux, les trajectoires des directives européennes, et les objectifs des lois nationales fixent un cadre clair pour les collectivités. Le cap donné pour 2050, est peu ou prou le même pour tous. Des efforts conséquents doivent être engagés tous azimuts, pour y parvenir. Dans la perspective d'une mise en œuvre volontaire et efficace, et pour ne pas démobiliser les acteurs devant l'ampleur de la tâche, il a été décidé d'acter l'atteinte des objectifs de 2050, dans une approche par palier. Chacun des objectifs fixés ont ainsi été divisés en cinq tranche dans le but d'étaler leurs réalisations entre 2020 et 2050, correspondants aux mandats électoraux locaux. Ces objectifs ne sont bien entendu, pas une limite, et les territoires peuvent s'en affranchir et aller au-delà.

Les élus ont parfaitement conscience également de la nécessité d'engager des coopérations locales au sein de leurs intercommunalités mais également au-delà, pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, en coordonnant les efforts financiers et les potentialités naturelles et géographiques des territoires.

Ce PCAET bénéficiera d'ajustements tout au long de son déroulement pour permettre d'ajuster le cas échéant certaines orientations et objectifs. Le contexte géopolitique et énergétique agité de 2022 pousse en effet à une grande prudence sur l'évolution de nombreux paramètres.

Aujourd'hui, le PCAET est là pour matérialiser, prolonger et confirmer l'ambition affichée déjà mise en œuvre par le territoire. Ce premier document stratégique intercommunal sur les questions de l'air, de l'énergie et du climat permettra ainsi d'inscrire cette dynamique dans un nombre plus important d'esprits et dans de nouvelles démarches engagées sur le territoire de Jalle Eau Bourde.

III. Les objectifs

Le PCAET doit fixer des objectifs sur plusieurs thématiques. Ils seront détaillés dans la suite du document mais il n'est pas inintéressant d'en parcourir rapidement les points clés.

Réduire de moitié les consommations énergétiques

Dans un objectif de tendre vers un territoire à énergie positive à l'échelle du Sysdau, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde se fixe comme objectif de réduire ses consommations énergétiques de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012.

Des réductions significatives seront à réaliser dans le domaine résidentiel et tertiaire. La plateforme de rénovation énergétique déployée par la Communauté de comme de Jalle Eau Bourde en collaboration avec la Communauté de communes de Montesquieu permet de proposer des conseils et un accompagnement indépendant pour les particuliers à la recherche de solutions pour réduire leurs factures énergétiques. Les collectivités ont déjà déployé depuis de longues années des méthodes pour réduire les couts inhérents au fonctionnement des équipements et des installations, aussi bien sur le plan technique qu'humain (ex : économe des flux à Canéjan). Outre la rénovation thermique, la conversion en parallèle, des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire vers de nouvelles installations permettra des gains significatifs dans le cadre de réhabilitations globales. Le décret tertiaire incite et engage également, par ailleurs, les entreprises et les collectivités à réaliser des travaux pour réduire significativement leurs consommations.

Dans le secteurs des transports, la situation est plus complexe. Hormis la conversion des flottes des professionnels et des particuliers qui ne peut-être qu'encouragé, avec un développement en parallèle des infrastructures nécessaires (bornes de recharges, réseau cyclable, nouvelle offre de transports collectifs, ...), de manière réglementaire, le PCAET doit intégrer les consommations liées au trafic routier. Le flux routier du transit international de l'A63 pèse lourdement sur la balance des consommation du territoire de Jalle Eau Bourde. Il compte pour moitié dans les consommations du territoire liées aux mobilités or la capacité et la marge d'actions des collectivités est en la matière est extrêmement limitée. La réussite de cet objectif de réduction des consommations concernant les mobilités devra en ternir compte dans l'évaluation. Le travail réalisé par le territoire dans le soutien et le développement des transports collectifs à l'échelle de l'intercommunalité sont à ce titre exemplaire.

Dans le domaine industriel, les responsables s'évertuent depuis de nombreuses années déjà à réduire leurs consommations, notamment pour conserver leur compétitivité. La marge de progression est donc plus faible, mais ils ne manqueront pas de se saisir de nouvelles opportunités aussi bien sur le solaire, que sur d'autres solutions comme la géothermie.

Le secteur agricole local n'est pas en reste, puisqu'au-delà des efforts réalisés par l'installation de toitures solaires sur certains entrepôts, et des changements de matériels pour réduire les consommations, ses représentants ont construits deux méthaniseurs sur les communes de Cestas et Saint Jean d'Illac. Ces actions locales sont la preuve s'il est en de la capacité d'initiative des

acteurs du terrain pour faire évoluer leurs systèmes de production et répondre à ces nouvelles exigences.

Il est important de signaler que la baisse des consommations énergétiques aura pour conséquence également de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Augmenter la production d'énergie renouvelable locale

En parallèle de la réduction des consommations énergétiques, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde doit poursuivre ses efforts pour augmenter sa production d'énergie renouvelable. Des installations remarquables ont déjà vu le jour, ces dernières années. Cestas héberge ainsi l'une des plus grandes centrales photovoltaïques au sol d'Europe. De nouvelles unités d'importances pourraient encore voir le jour sur certains secteurs du territoire., ils sont de dimension plus réduites mais concourent également à une plus grande autonomie énergétique du territoire. La production d'énergie sur les toitures des bâtiments ainsi que sur certains espaces artificialisés permettrait encore de contribuer à cette augmentation des productions d'énergie renouvelable.

En matière de production d'énergie, les objectifs de la Communauté de communes sont de poursuivre les efforts pour élargir le mix énergétique. La collectivité est ainsi déjà bien doté avec plusieurs équipements majeurs : biogaz et solaire photovoltaïque. De manière globale, qu'il s'agisse de l'électricité, du gaz ou encore de l'hydrogène, un soin constant doit continuer d'être apporté, avec le concours des experts de ces branches, pour renforcer et développer les réseaux de distribution, les points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production.

L'évolution du mix énergétique de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vers des consommations issues de sources renouvelables permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation des sources d'énergie fossile.

Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone

La réduction des consommations énergétiques corrélée à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2019, les émissions du territoire s'élevaient à 218 kteqCO2, soit 6,9 teqCO2 par habitant. Il faut noter que la prise en compte du trafic de transit de l'A63 pèse à hauteur de 60 % dans les émissions du territoire. Une fois encore, les collectivités locales disposent de peu de moyens pour diminuer ces émissions.

En parallèle, la séquestration du carbone, processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante, est à préserver. Elle permet d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique, puisque le sol agit comme un puits de carbone. La limitation de l'artificialisation et de son imperméabilisation des sols doivent être poursuivis et de même de nouveaux modes de gestion pour les secteurs agricoles, naturels et forestiers pourront être recherchés pour optimiser cette séquestration carbone.

Améliorer la qualité de l'air

Les objectifs actuels de protection de la qualité de l'air sont fixés par le SRADDET à l'horizon 2030. Le PCAET s'inscrira donc dans la même trajectoire afin de participer à l'atteinte de ces réductions.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

Ces objectifs feront l’objet d’une réactualisation lorsque que le Périmètre de Protection de l’Atmosphère (PPA) de l’agglomération bordelaise aura été révisé. Ce document prescriptif est élaboré à l’initiative de l’Etat.

Améliorer la résilience climatique

Le PCAET participe à la protection de la ressource en eau par la stabilisation de ses prélèvements. Les documents d’urbanisme retranscriront cet objectif par une adéquation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau. Aussi, les collectivités continueront d’inciter à la mise en place de dispositifs de réduction des consommations des eaux et de récupération des eaux pluviales.

La résilience climatique se retrouve également par la prévention et l’adaptation aux risques (inondation, incendie de forêt, etc.), notamment par l’aménagement des ripisylves et des lisières entre les espaces urbanisés et les milieux aquatiques et humides, puis entre les espaces urbanisés et les espaces forestiers. En la matière, la communauté de communes dispose par sa riche trame boisée et naturelle d’une avancée réellement indéniable. En matière de risque d’incendie des forêts, l’histoire du territoire a conduit ses habitants à sans cesse renouveler et adapter les moyens de lutte et de prévention pour éviter de nouvelles catastrophes.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

L’artificialisation des sols et le choix des matériaux utilisés impactent le climat du territoire et génèrent des phénomènes d’îlots de chaleur. Outre leur capacité de puits de carbone et d’absorption de l’eau, les espaces naturels, agricoles et forestiers permettent d’éviter leur émergence. En effet, la porosité de ces espaces est utile pour l’atténuation des nuisances et le rafraîchissement de l’air grâce au piégeage de l’eau avant son évaporation. Même si ces phénomènes ne sont pas de même ampleur que sur des secteurs très urbains, un soin particulier doit continuer d’être apporté pour en éviter leur survenance, qui est amenée à se renforcer avec le changement climatique même pour des secteurs périurbains.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Le territoire de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde dispose de près de 16 000 ha d’espaces forestiers et 4 000 ha d’espaces agricoles. Dans la continuité du SCoT de l’aire métropolitaine en vigueur depuis 2014 et des nouveaux objectifs nationaux relatifs à la préservation de ces espaces. Le PCAET s’inscrit en la matière en droite ligne des efforts déjà conséquents des collectivités, par exemple la politique d’acquisition foncière et de protection tout le long de l’Eau Bourde (plus de 1 000 ha protégés). D’autres projets du même ordre sont en cours sur l’ensemble des communes de la communauté.

Accompagner la transition agro-écologique

Le PCAET souhaite engager la transition agro-écologique dans le but de limiter les pollutions du sol, des eaux et de l’atmosphère, puis d’améliorer la gestion des sols et de leurs capacités de

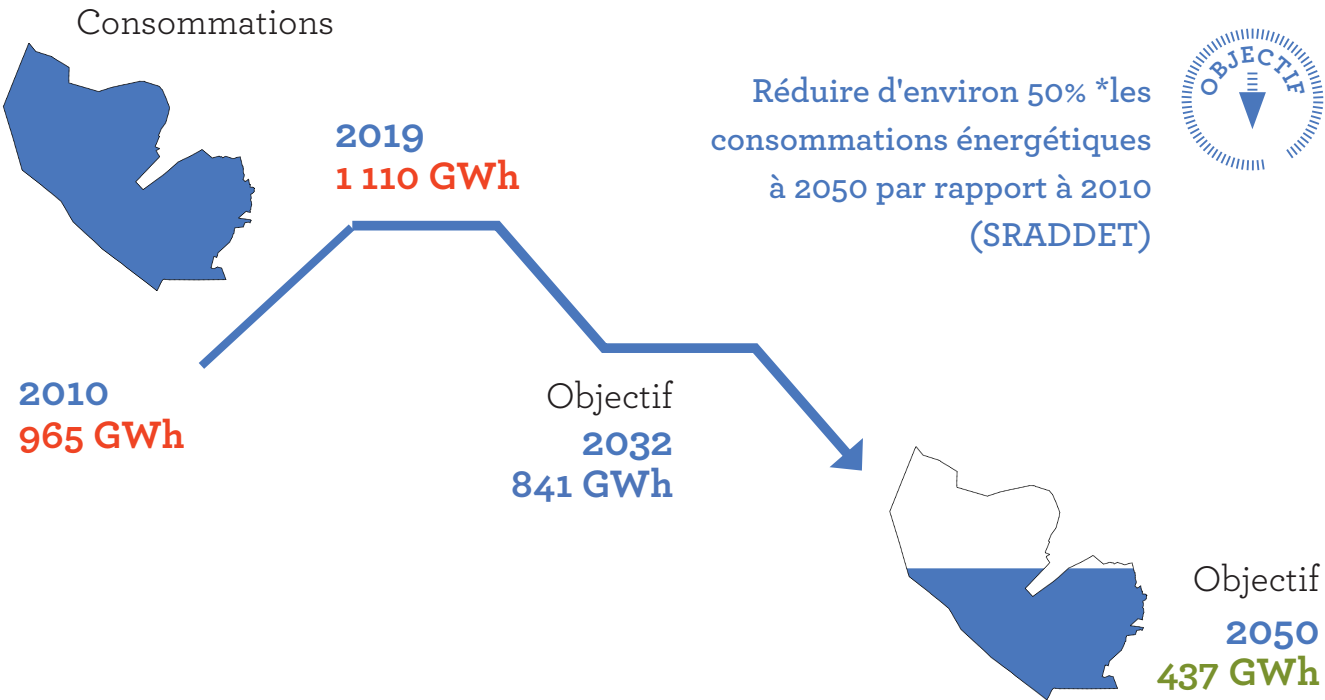
stockage du carbone. Ainsi, il fixe comme objectif de poursuivre l’amélioration des e nouvelles pratiques agronomiques et d’élevage favorables à la diversité biologique, avec une réduction des produits phytosanitaires. Un facteur de réussite de cet objectif est la mise en lien des agriculteurs et des projets qu’ils portent, en particulier pour développer des synergies et des alliances locales.

Développer l’économie circulaire

L’évaluation du SCoT de l’aire métropolitaine bordelaise réalisée en 2019 a démontré que l’ensemble des territoires étaient significativement importateurs de matériaux (71% de matériaux importés) , ce qui a pour conséquence de générer des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire les besoins externes à ce territoire, la stratégie territoriale vise à développer l’économie circulaire par la coopération entre les entreprises qui ont la possibilité de mettre en œuvre des boucles locales de valorisation des déchets. L’économie circulaire permet d’apporter une vraie plus-value sur les consommations mais aussi sur le plan commercial (valorisation de la marque).

La réussite du PCAET est avant tout collective, puisqu’elle ne repose pas uniquement sur les efforts des collectivités. Il s’agit bien d’un engagement global de l’ensemble des forces vives des territoires : entreprises, habitants, associations, ... qui permettront d’atteindre les objectifs et d’engager une réelle transition pour l’ensemble de la communauté de communes de Jalle Eau Bourde.

Réduction de consommation énergétique



Répartition par secteur des consommations

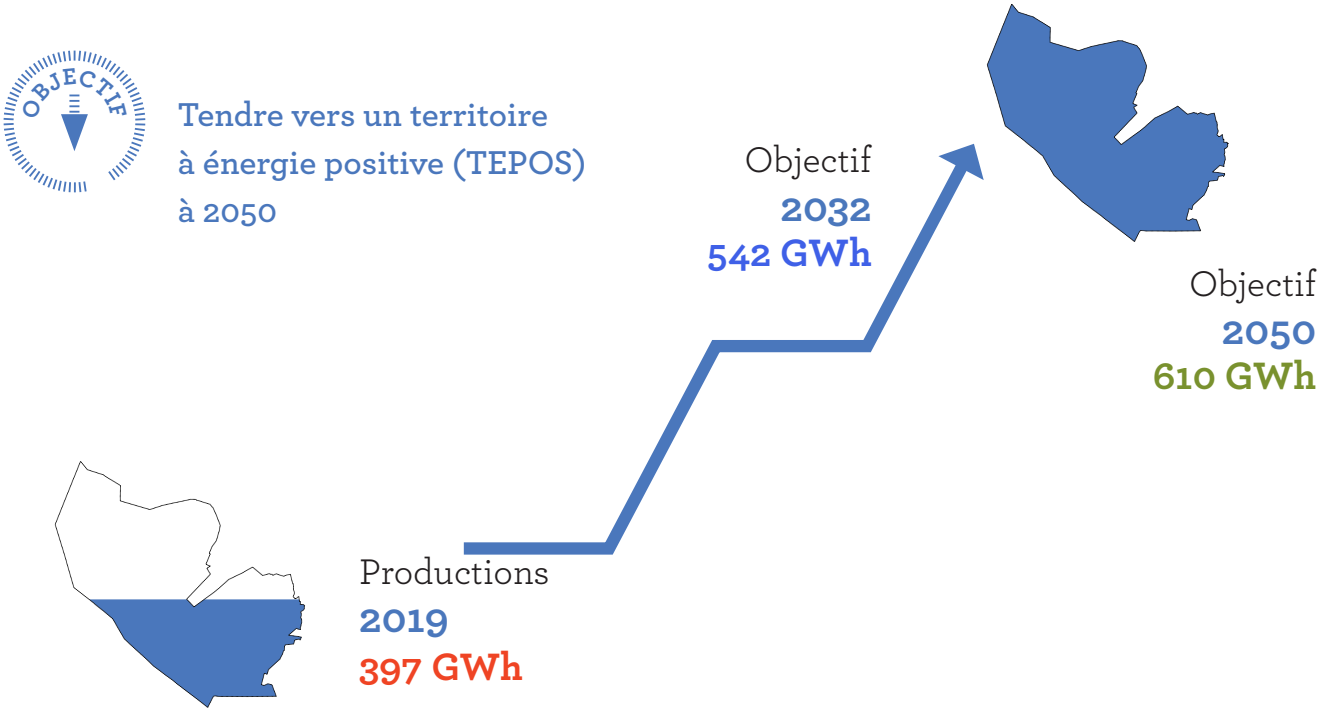
	2019	2032	2050
Résidentiel	221	162	72
Tertiaire	145	105	45
Transports**	621	458	214
Industries	92	87	80
Agriculture	31	29	26
Total	1 110	841	437

* la loi impose de partir des données 2010 et d'intégrer la croissance démographique - la diminution totale est proche de 54%
** le trafic international qui représente une part importante dans les consommations du territoire, est hors du champ de compétences de la collectivité - le développement du ferroutage permettrait de baisser significativement ce poste

Consommations énergétiques

Aujourd'hui, le volume d'énergies consommé par le territoire est de 1 110 GWh.
L'objectif à 2032 est une consommation de 841 GWh pour le territoire et une diminution d'environ 50 % à 2050 pour arriver à une consommation de 437 GWh.

Production d'énergie renouvelable locale



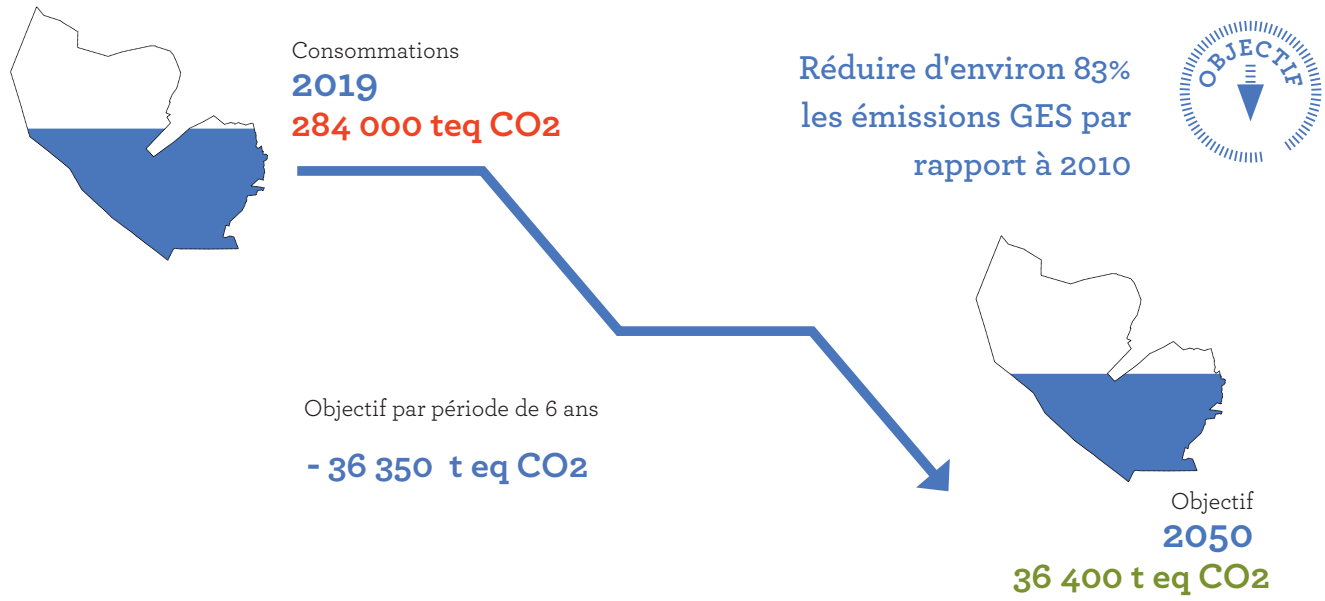
Répartition par secteur des productions potentielles locales

	2019	2032	2050
Bois énergie	36,2	40,9	47,9
Biogaz / biocarburants	5,3	32,3	32,3
Solaire photovoltaïque	360,8	435,3	547
Solaire thermique	0,4	0,8	1,4
Géothermie	0	0,8	2
Pompes à chaleur	15,8	17,4	19,8
Déchets	16	14,5	7,5
Total	397,3	542	610

Indépendance et couverture énergétiques

Aujourd'hui, la part d'énergies renouvelables consommée par le territoire est de 13 % et la part d'énergie produite localement consommée par le territoire est de 37,7 %.
Concernant la couverture énergétique renouvelable, l'objectif fixé par la loi EC 2019 est de 33 % pour tous les territoires. Pour tendre vers un taux de 100 % en 2050, correspondant à un territoire TEPOS, Territoire à Energie Positive, l'indépendance énergétique.

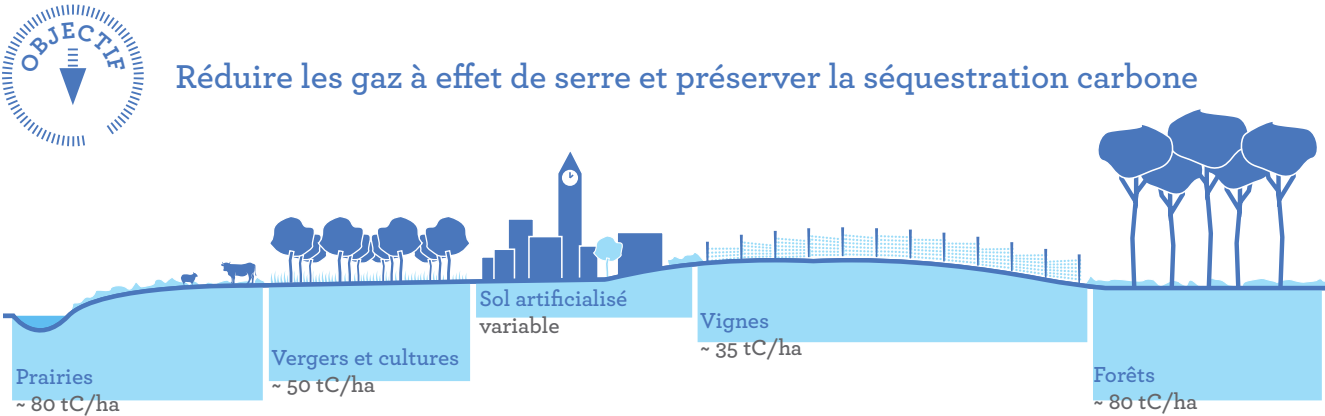
Réduction de Gaz à effet de serre (GES)



	2019	2032	2050
Émission de GES (t eq CO ₂)	284 000	145 400	36 400

nb : Ces données intègrent les émissions des véhicules du réseau autoroutier

Séquestration carbone



Estimation des stocks de carbone par type d'occupation des sols (source : Ademe)

tCO ₂ e/an	Séquestration forestière et prairies	Changement d'affectation des sols et stockage	Changement affectation des sols et émissions	Séquestration produits bois	Total
Cdc Jalle eau bourde	7 491	- 91	13 142	- 15 757	4 785

Composantes du flux annuel de séquestration de co2 par Communauté de communes (source : Alec)

En 2019, le territoire avait une séquestration négative de CO₂ de 4 785 t eq CO₂

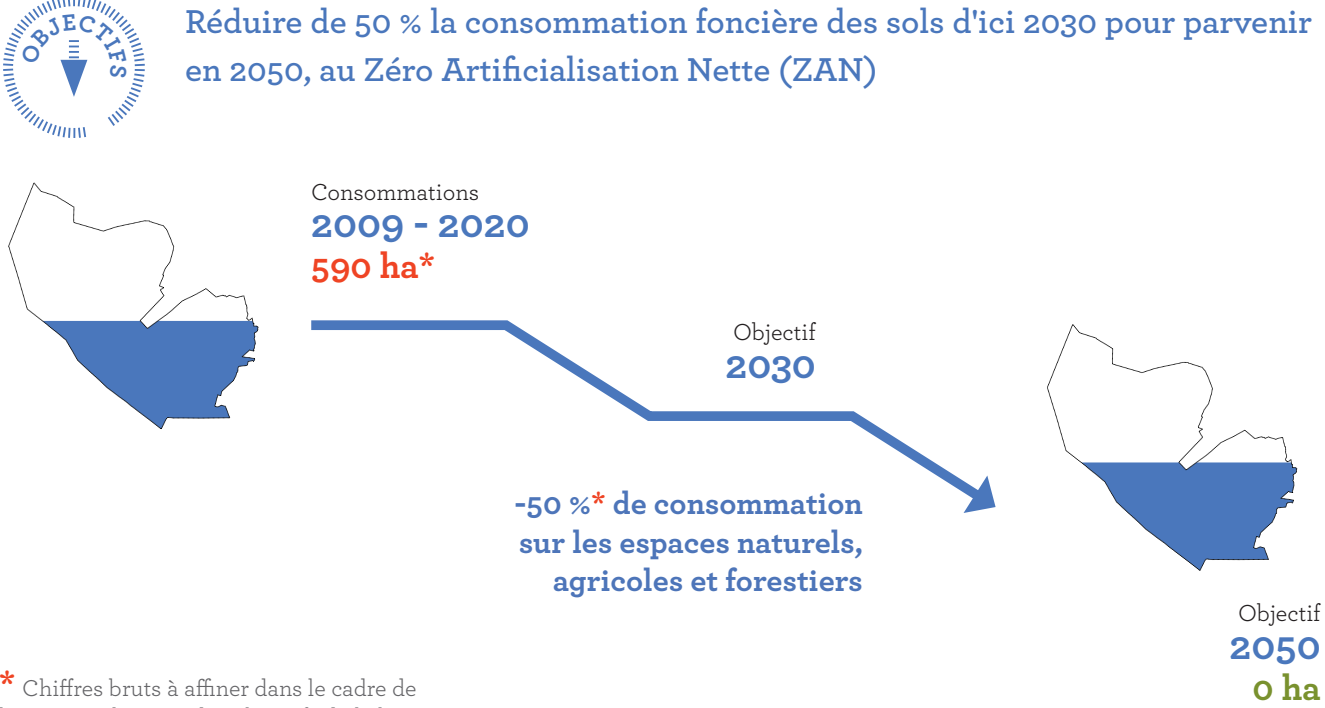
nb : Ces données intègrent les émissions des véhicules du réseau autoroutier

Résilience climatique



Les espaces agricoles, naturels et forestiers doivent jouer un rôle clé dans la transition énergétique et climatique. Au delà de leur préservation, il s'agit d'optimiser, voir de modifier, leurs modes de gestion et de valorisation.

Sobriété foncière



* Chiffres bruts à affiner dans le cadre de la territorialisation des objectifs de la loi Climat et Résilience

La renaturation d'espaces artificialisés permettra d'atteindre cet objectif ZAN

La rationalisation de l'occupation du foncier constitue un enjeu déterminant dans les différentes politiques d'aménagement du territoire à mettre en œuvre par les collectivités.

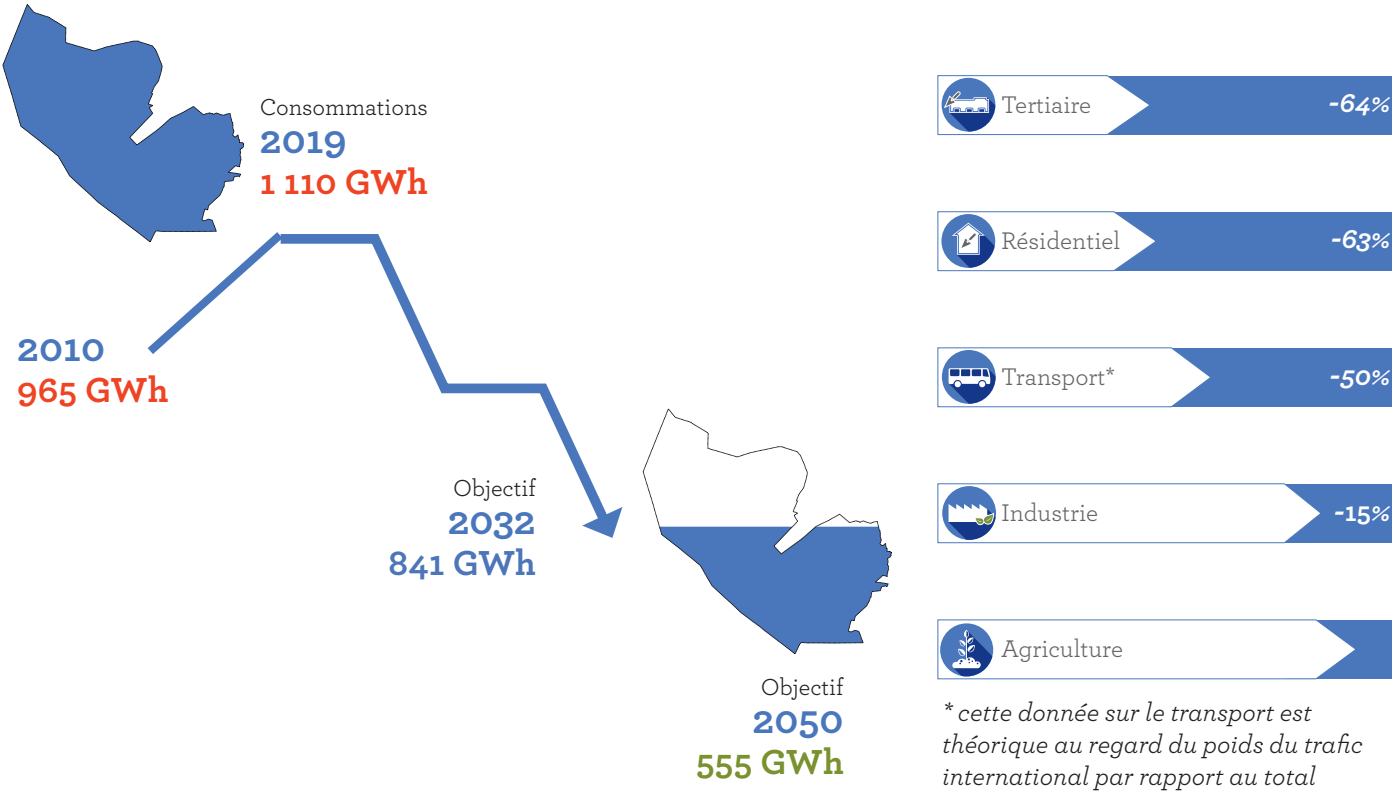
Les défis à relever sont nombreux, tous les acteurs du territoires peuvent et doivent s'engager pour parvenir à atteindre des objectifs aujourd'hui largement partagés :

1. Réduire de moitié les consommations énergétiques
2. Augmenter la production d'énergie renouvelable locale
3. Construire un nouveau mix énergétique
4. Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone
5. Améliorer la qualité de l'air
6. Améliorer la résilience climatique
7. Lutter contre les îlots de chaleur urbains
8. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
9. Accompagner la transition agro-écologique
10. Développer l'économie circulaire



réduire de moitié les consommations énergétiques

Les consommations sur le territoire de la communauté de communes Jalle Eau Bourde doivent être divisées d'environ par deux d'ici à 2050 pour être sur la trajectoire définie d'un territoire à énergie positive. Tous les secteurs (résidentiel, tertiaire, transports, industrie et agriculture), en fonction de leurs caractéristiques, doivent contribuer à cet effort collectif.



Nota bene : cette trajectoire d'une division par deux a été définie à une échelle globale, elle peut donc varier en fonction des territoires au regard du poids spécifique d'un secteur d'activités par rapport à un autre

Réduire de 64 % les consommations liées au parc résidentiel

De manière à réduire de 64% les consommations d'énergie liées au parc résidentiel, les deux principaux programmes d'actions sont la rénovation énergétique des logements et le remplacement des principaux modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.



> Les consommations du secteur résidentiel représentent **221 GWh**, soit **20 %** des consommations énergétiques totales.

> Le nombre de logements à réhabiliter est estimé à **14 630** soit **418** par an.

* chiffres 2019

Objectifs

- > Diminuer de 60 GWh les consommations pour 2032,
- > Générer au total 149 GWh de réduction de consommation d'ici 2050

Moyens d'actions

Réhabiliter les logements

> Réhabiliter 418 logements par an, via une rénovation des logements à un niveau de performance « BBC Rénovation » d'ici 2050.

Le coût est estimé à 13 M€ / an.

Cette action permettra aussi de lutter contre la précarité énergétique des foyers les plus modestes.

Transformer les modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

> Changer les foyers bois ouverts pour des équipements performants labellisés Flamme verte : 14 GWh économisés / 979 logements concernés.

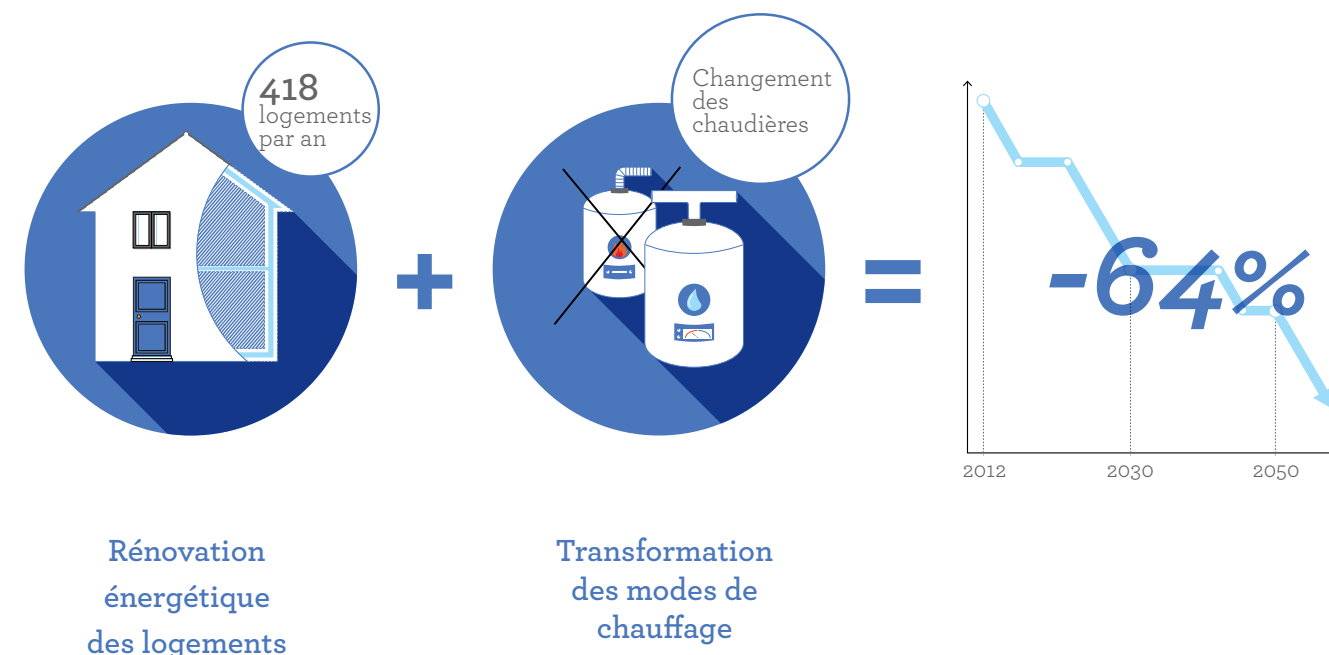
> Changer les foyers chauffés au fioul pour des systèmes moins consommateurs (bois énergie, pompes à chaleur, solaire thermique, ...) : 4GWh économisés / 219 logements.

Les systèmes basés sur le biogaz peuvent aussi permettre la diminution des consommations et des émissions de CO₂ :

> Renouveler 10 % des chaudières gaz et convertir 100 % du parc de logements chauffés au fioul par du gaz permettrait une économie de 2,2 GWh et éviterait l'émission de 637 teq. CO₂.

Accompagner les particuliers vers la transition énergétique

La décision de réhabilitation des logements est du ressort des particuliers. Pour autant la collectivité peut avoir un rôle incitateur en participant et finançant une plateforme de la rénovation énergétique, offrant ainsi aux particuliers une information lisible et de confiance avec des conseillers formés, de plus les collectivités pourraient le cas échéant abonder certaines aides spécifiques pour certains travaux ou aides sur certains équipements spécifiques (foyers labellisés flamme verte).



Réduire de 63 % les consommations énergétiques liées au tertiaire

De manière à réduire de 67% les consommations d'énergie liées au tertiaire, les deux principaux programmes d'actions sont la diminution des consommations de chauffage et celle des consommations d'électricité.

> Les consommations du secteur tertiaire représentent **145 GWh** soit **13 %** des consommations énergétiques totales.

* chiffres 2019

Objectifs à terme

> Diminuer de 75 % les consommations de chauffage

> Diminuer de 40 % les consommations d'électricité.

Moyens d'actions

Rénover les bâtiments

> Réhabiliter aux normes RT2012 les bâtiments publics communaux et communautaires, en allant au delà des sites concernées par le "Décret Tertiaire" [voir ci-contre]

Développer les économies d'énergie

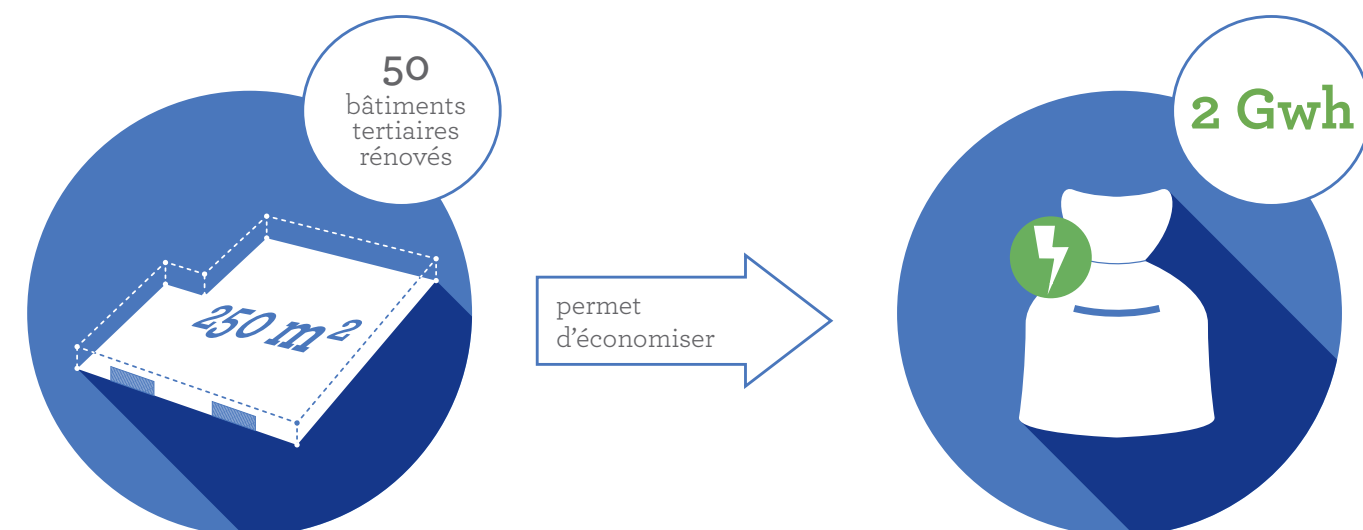
Un mécanisme pérenne d'efficacité énergétique pour tous les bâtiments et équipements publics pourrait être mis en place, au travers d'un financement innovant (avec peu d'investissement, type intracting développé par la banque des territoires). Il pourrait aussi s'agir d'organiser un service commun pour l'ensemble des collectivités du territoire, qui assurerait un suivi (conseil en économie partagée), une programmation pluriannuelle, la mise en place d'un fonds de travaux commun, le financement par la récupération des économies d'énergie (CEE), ...

Adapter l'éclairage public

> Éteindre ou réduire l'éclairage des rues dans les centres bourgs entre 1 h et 5 h du matin (économies d'énergie et label « ciel étoilé) : poursuivre ou engager la démarche en fonction des communes. Cette mesure peut conduire jusqu'à 33 % d'économie d'énergie

> Poursuivre ou engager le remplacement des luminaires des candélabres publics par des technologies plus sobres et modulables, qui prennent également en compte les nuisances engendrées par cette pollution lumineuse (biodiversité nocturne)

> Faire respecter l'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels



Le décret 019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Le décret dit "tertiaire" prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation.

Les objectifs de réduction sont les suivants par rapport à l'année de référence 2010 :

> - 40 % en 2030

> - 50 % en 2040

> - 60 % en 2050

Les propriétaires et les occupants de bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² de surface au plancher ou cumulée sont concernés par cette obligation réglementaire. Ainsi, les bureaux, hôtels, commerces, bâtiments d'enseignement, bâtiments administratifs... devront pouvoir justifier de cette réduction de consommation.

Un logiciel en ligne, hébergé par l'ADEME, dénommé Operat (<https://operat.ademe.fr/>), permettra de rentrer ses données pour être en ligne avec les obligations réglementaires. De nombreux bureaux d'études spécialisés proposent un accompagnement pour ces démarches.

Réduire de 59 % les consommations énergétiques liées aux transports

L'objectif de diminution des consommations énergétiques liées aux transports se fera principalement par l'amélioration des performances des moteurs et de la conduite, par la proposition d'alternatives aux déplacements automobiles, afin de baisser le nombre de véhicules en circulation.

> Les consommations du secteur du transport représentent **621 GWh** soit **55 %** des consommations totales.

* chiffres 2019

La prise en compte obligatoire des consommations du trafic routier, y compris de transit, augmente les consommations énergétiques du territoire, notamment pour les territoires traversés par des infrastructures autoroutières.

Objectifs

- > Diminuer de 163 GWh les consommations liées aux mobilités d'ici 2026
- > Réduire de 50 % les consommations en diminuant la part modale de la voiture et en procédant aux changements de motorisation

des véhicules

- > Faire passer la part modale des transports en commun et des modes actifs de 8,3 % à 9,3 % en 2030, concernant les trajets domicile / travail

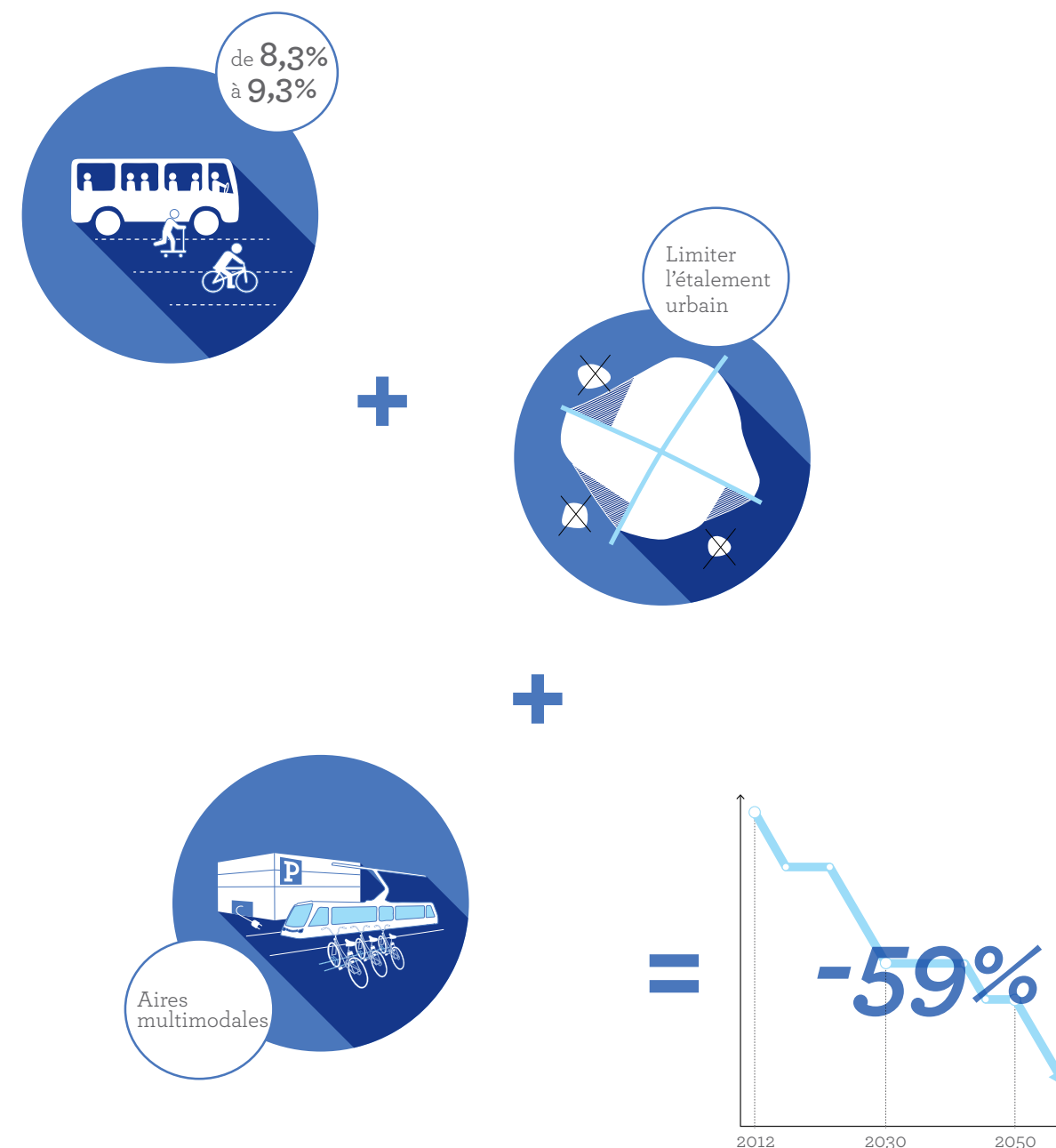
Moyens d'actions

Offrir des alternatives

- > Déployer un réseau d'aires multimodales autour des nœuds d'interconnexion et de centralités : covoiturage, recharges électriques, arceaux vélos...
- > Développer la prise en compte des modes doux dans l'aménagement du tissu urbanisé existant et dans l'organisation de nouvelles opérations urbaines
- > Diminuer le recours au véhicule personnel en densifiant et dynamisant les centre-bourgs et en limitant l'étalement urbain
- > Développer les pratiques mutualisées (plateformes de covoiturage, pistes cyclables, voitures et vélos en auto-partage...)
- > Encourager ou initier des démarches sur le territoire visant la création d'activités artisanales ou tertiaires type « coworking-tiers lieux »

Modifier les consommations

- > Convertir les flottes de véhicules des collectivités vers une énergie alternative (gaz et/ou électricité)
- > Suivre les consommations et optimiser l'énergie des flottes de véhicules intercommunaux et communaux (formation à l'éco-conduite)





Réduire de 15 % les consommations liées à l'industrie

Les procédés industriels sont, par nature, étroitement contrôlés par les entreprises, pour autant, il existe des marges de progrès. La principale difficulté consiste à identifier, pour les entrepreneurs, les investissements pertinents et durables.

> Les consommations du secteur industriel représentent **92** GWh soit **8** % des consommations totales.

* chiffres 2019

Objectifs

- > Diminuer de 5 GWh les consommations d'ici 2032
- > Réduire de 15 % les consommations du secteur industriel

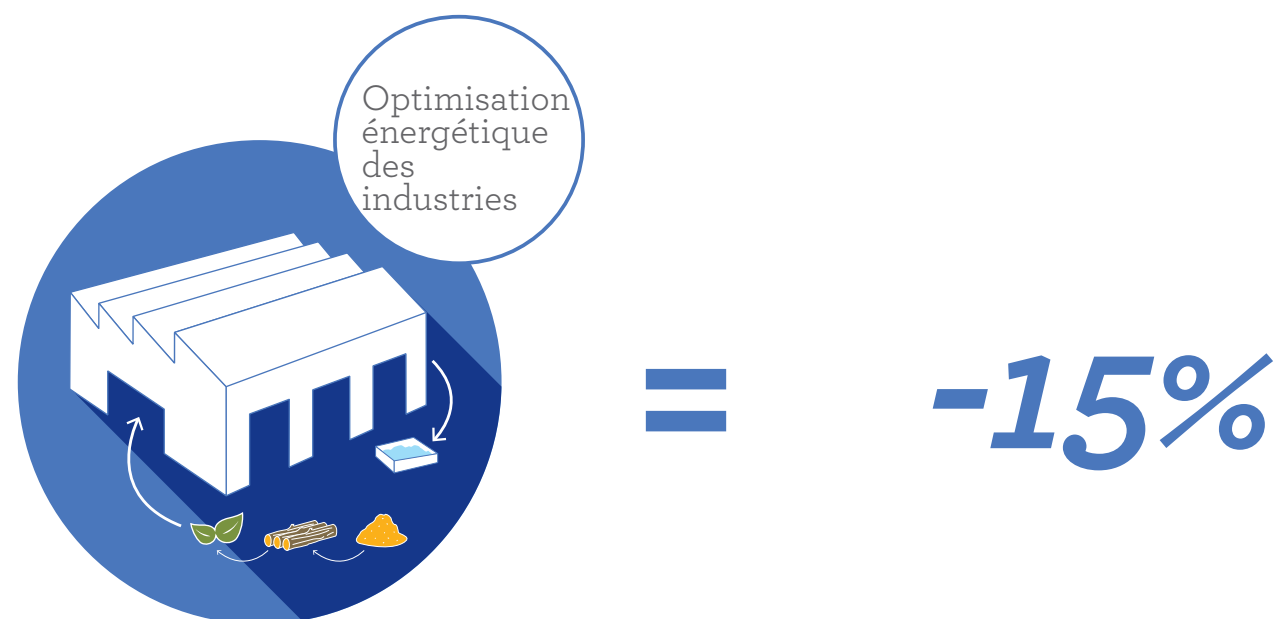
Moyens d'actions

Améliorer en interne

- > Conduire des audits énergétiques et des bilans carbone pour évaluer les investissements à réaliser par l'entreprise pour réduire ses consommations
- > Réduire et optimiser le coût des procédés industriels (énergie, eau...) et les pertes de distribution

Développer de nouvelles approches

- > Développer des approches intégrées, type écologie industrielle, pour rationaliser les apports de matériaux et le traitement des extrants
- > Valoriser, avec le concours des organisations professionnelles et les chambres consulaires, des démarches innovantes chez les industriels qui pourront être développées dans d'autres entreprises



Stabiliser les consommations liées au secteur agricole

La part du secteur agricole, dans les consommations énergétiques du territoire, reste minime. Pour autant, des économies sont également réalisables dans ce secteur, dans un souci d'effort collectif et d'exemplarité.

> Les consommations du secteur agricole représentent **31** GWh soit **3** % des consommations totales.

* chiffres 2019

Objectifs

- > Réduire les consommations des machines agricoles, des équipements et des installations techniques
- > Diminuer les consommations des bâtiments agricoles (isolation...)

Moyens d'actions

Améliorer en interne

- > Optimiser la gestion du matériel et des travaux agricoles pour réduire la consommation en produits pétroliers des machines agricoles
- > Optimiser les équipements énergétiques et les réseaux de distribution
- > Réduire les pertes de distribution et les fuites (air comprimé...)

Développer de nouvelles approches énergétiques

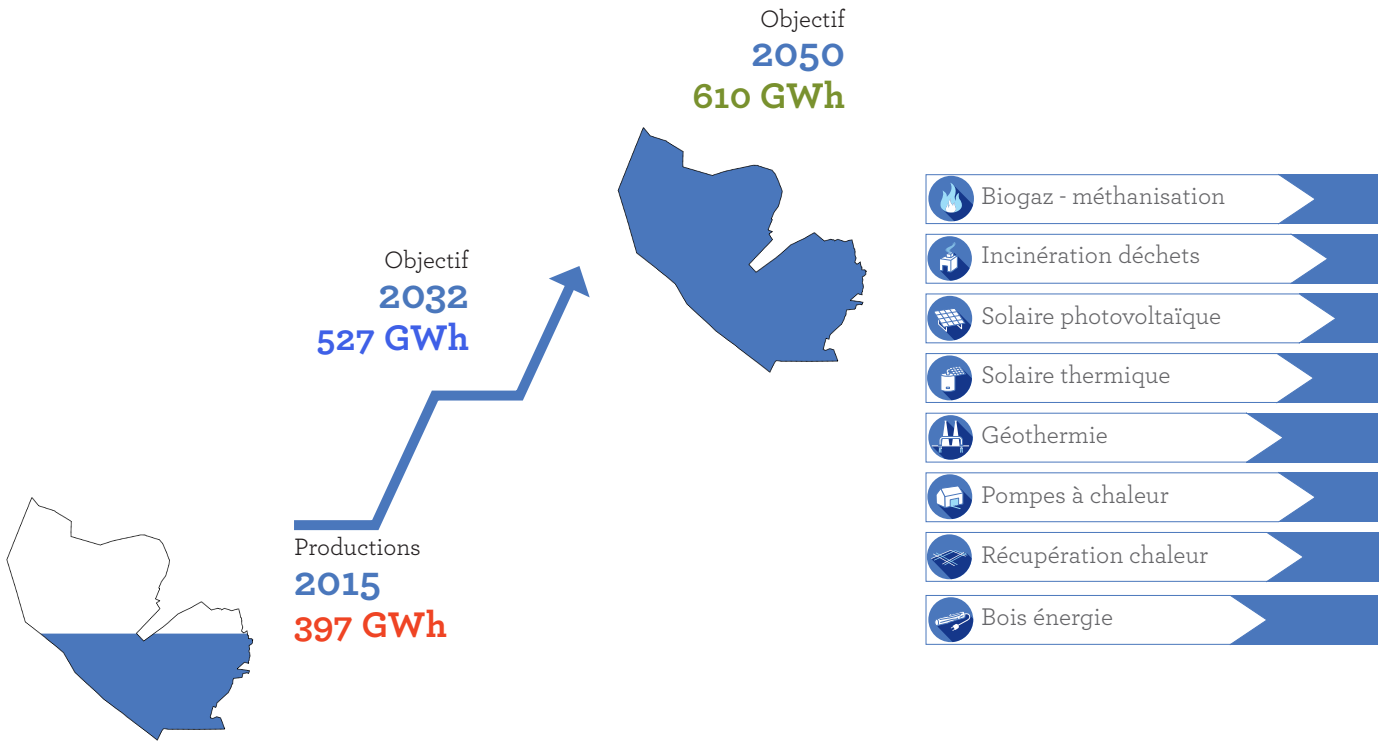
- > Valoriser, avec le concours des organisations professionnelles et la chambre d'agriculture, les démarches innovantes, pour, ensuite, les déployer dans l'ensemble des exploitations. Les changements opérés ou à venir dans les différentes pratiques culturales, nécessiteront d'être repensés pour ne pas entraîner une augmentation dans le même temps des consommations notamment de combustibles fossiles pour les engins agricoles.



augmenter la
production
d'énergie
renouvelable locale

La production d'énergie renouvelable sur le territoire Jalle Eau Bourde doit connaître une progression significative pour atteindre le plus rapidement possible l'objectif d'un territoire à énergie positive.

Les orientations suivantes s'appuient les potentialités étudiées en 2021, les années à venir permettront sans doute de voir émerger de nouvelles opportunités grâce à l'émergence de nouvelles technologies et/ou leur soutenabilité socio-économique.



Nb : les potentiels exposés ci-après sont ceux évalués à l'horizon 2050



Biogaz - méthanisation

Développer la production d'énergie

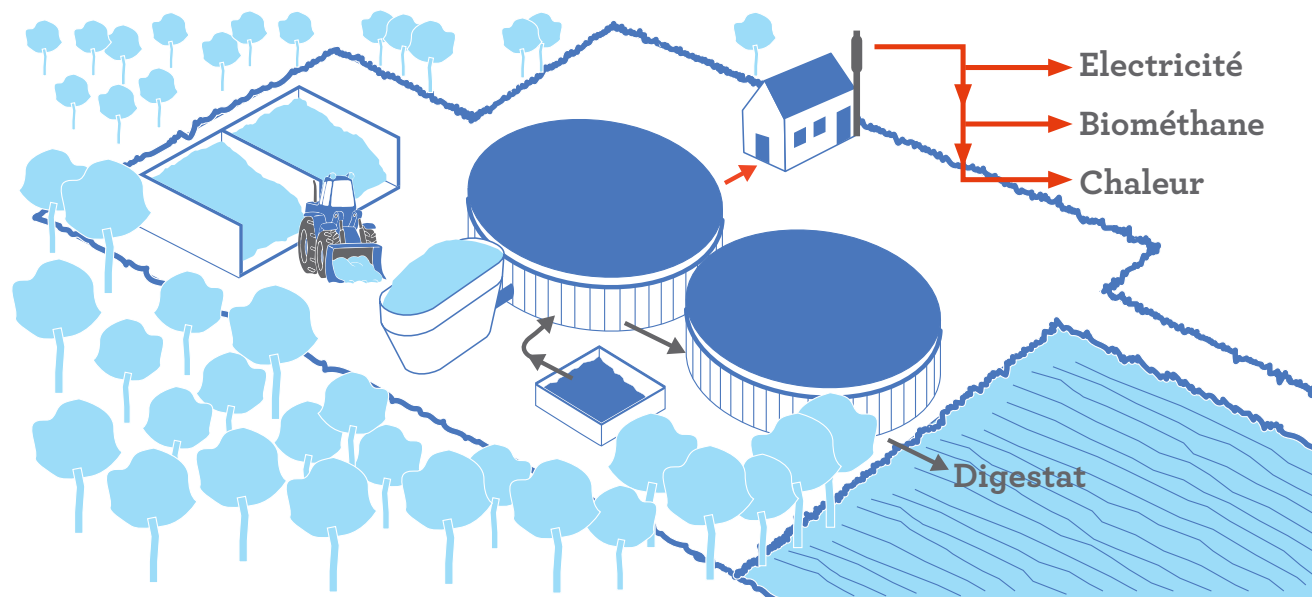
La méthanisation consiste à utiliser des biodéchets (alimentaires, déchets verts des déchetteries, résidus organiques...) pour produire du méthane et de la chaleur. Cette production est ensuite réinjectée dans le réseau électrique. Ce procédé permet également de limiter la production de déchets du territoire.



- > Production : **5,3** GWh en 2019
- > Production avec les centrales de Cestas et Saint Jean d'Illac : **32,3** GWh en 2020

Objectifs

- > Réduire les déchets produits sur le territoire et les valoriser
- > Evaluer l'opportunité de développer des microméthaniseurs



Moyens d'actions

Réduire les déchets

- > Développer la collecte de biodéchets (particuliers, équipements publics, industriels, déchetteries, ...) pour contribuer à alimenter les méthaniseurs et ainsi valoriser localement les déchets produits par le territoire



Bois énergie

Valoriser un gisement sous exploité au bénéfice du socle agricole, naturel et forestier

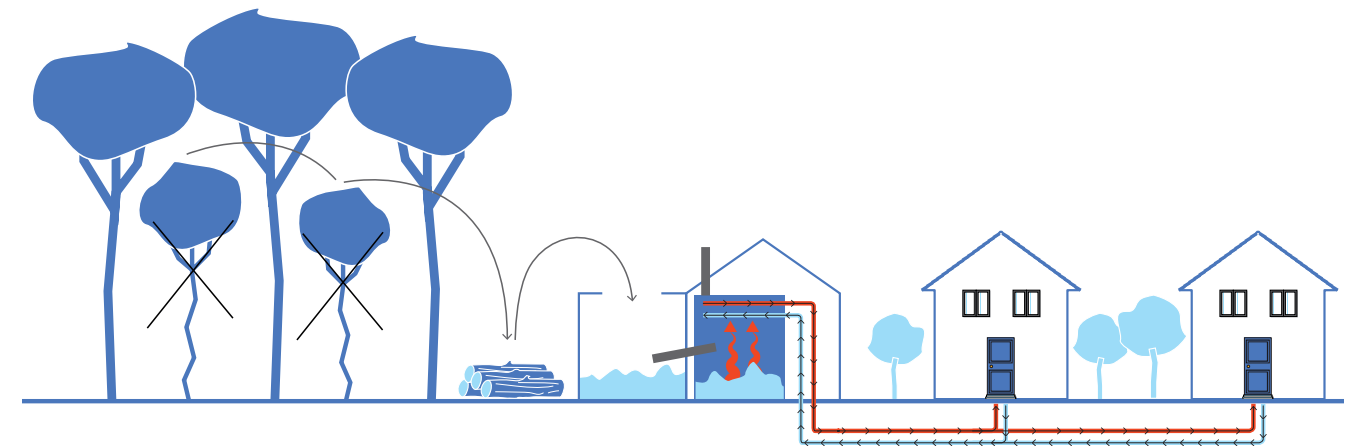
Le bois énergie constitue l'un des principaux potentiels de développement d'énergies renouvelables facilement développables, notamment par les particuliers, sous réserve du développement d'une filière d'approvisionnement respectant l'équilibre des massifs boisés et des exploitations forestières.



- > Production : **36,2** GWh en 2019

Objectifs

- > Développer la production en bois énergie et garantir un approvisionnement soutenable pour les nouveaux besoins, et atteindre 40,9 GWh d'ici 2032
- > Porter à 47,9 GWh la production grâce au bois énergie d'ici 2050 puis stabiliser la production



Moyens d'actions

- > Développer les chaufferies bois pour alimenter directement les équipements publics et les réseaux de chaleur
- > Développer les circuits locaux pour un approvisionnement durable et soutenable en bois des collectivités et des particuliers



Décentraliser la production sur les toitures ou les sites industriels

Pour faire face à la demande croissante en électricité renouvelable, le développement des centrales photovoltaïques au sol et la couverture des parkings et des toitures devront se multiplier. Ce développement devra être cadré par les territoires en fonction des enjeux locaux : maintien des surfaces cultivables, protection des paysages...



- > Production : **360,8** GWh en 2015
- > Production projetée : **435** GWh en 2032

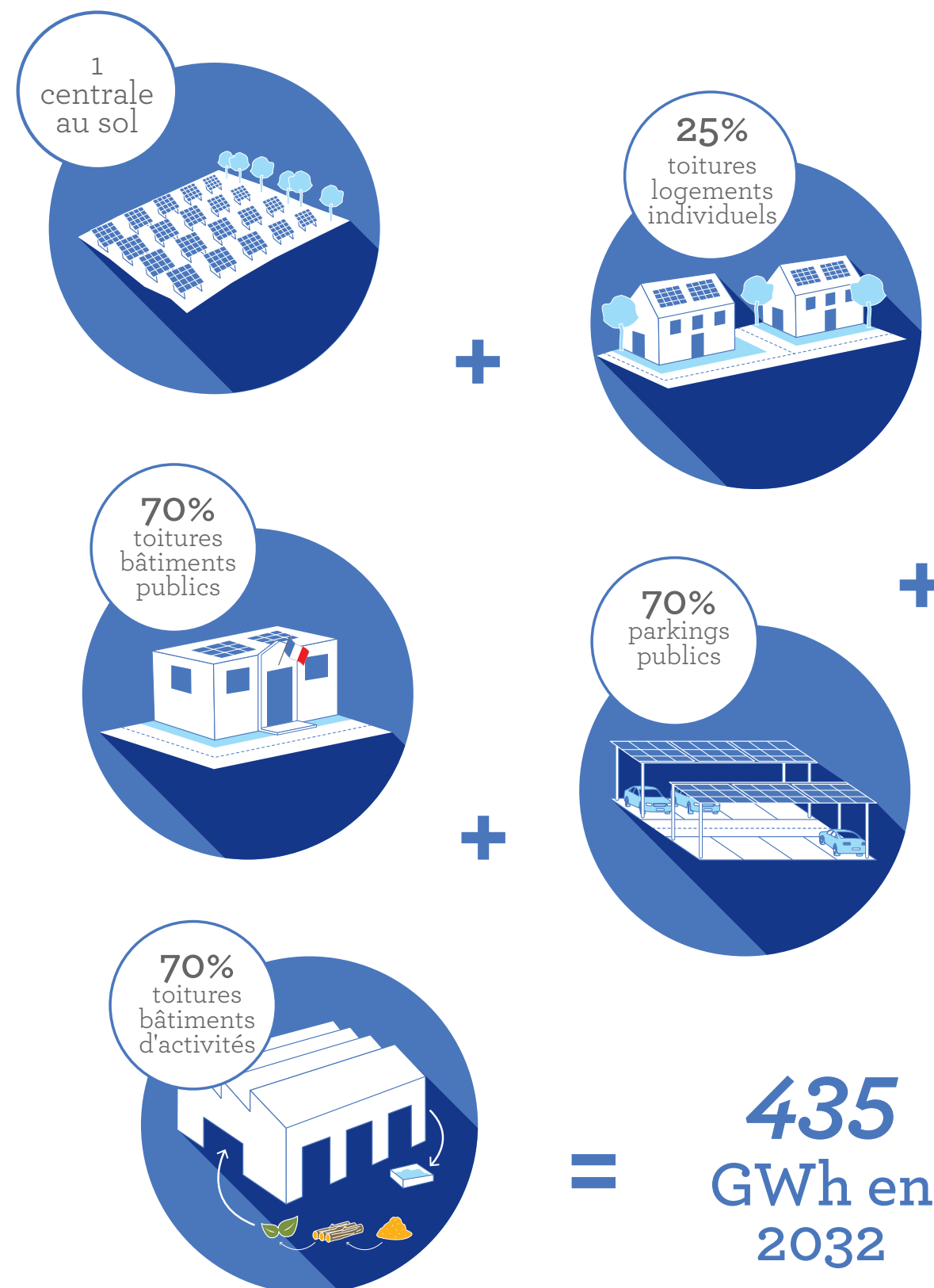
Objectifs de production supplémentaire

- > Augmenter de 7 GWh l'énergie solaire photovoltaïque en toitures privées
- > Augmenter de 2,9 GWh l'énergie solaire en toitures de bâtiments publics
- > Augmenter de 3,5 GWh l'énergie solaire via les parkings publics et privés
- > Augmenter de 22,8 GWh l'énergie solaire via les toitures des bâtiments d'activités

Moyens d'actions

Produire de l'électricité solaire sur les surfaces artificialisées

- > Équiper 25 % des toitures des logements privés
- > Équiper 70 % des toitures des bâtiments publics des collectivités
- > Équiper 70 % des parkings publics et privés de plus de 20 places
- > Équiper deux parkings du territoire communautaire avec des ombrières photovoltaïques intégrant, en outre, des solutions de recharge des véhicules électriques (voitures, vélos..)
- > Équiper les serres agricoles
- > Équiper 70 % des toitures des bâtiments d'activités (commerce, industrie, agriculture, ...)



* : Dans les estimations de potentiel de production photovoltaïque, les installations individuelles au delà de l'autoconsommation doivent réinjecter une part importante de leur production dans le réseau. Les panneaux installés en toiture représentent donc une surface non négligeable.

** : Ce ratio de 70 % suppose une couverture importante et ambitieuse des surfaces des bâtiments d'autant qu'il faut ôter également les surfaces non favorables pour cause de mauvaise exposition, et l'ensemble des installations techniques (édicules de sécurité, climatiseurs, ...)



Solaire thermique

Adapter la technologie pour l'autoconsommation

Cette technologie fait appel aux rayonnements solaires et permet de produire de l'eau chaude pour le chauffage et pour le sanitaire. En équipant 75 % des logements du territoire, un gain significatif de production d'énergie renouvelable décentralisée sera obtenu. Ces installations sont à développer conjointement avec l'équipement des ménages en pompes à chaleur.



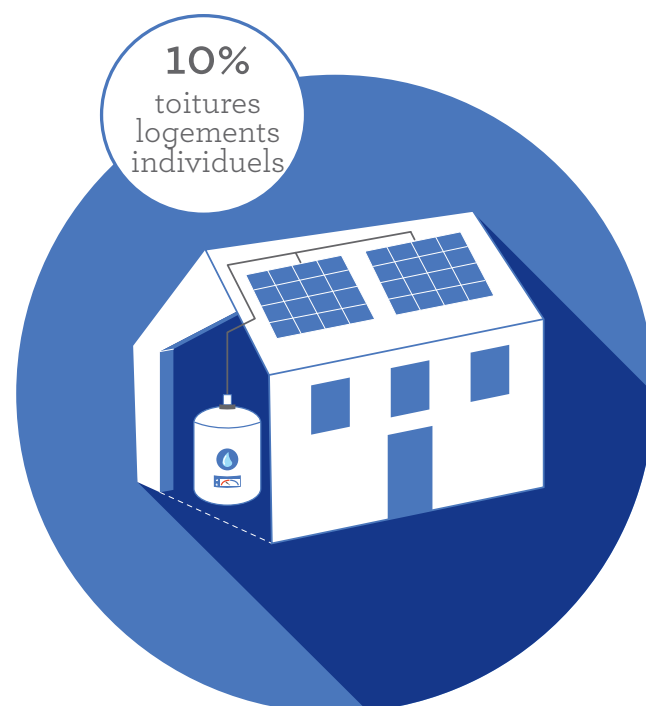
- > Production : **0,4** GWh (soit 400 MWh) en 2019
- > Une installation solaire thermique de **4** m² produit environ **2** MWh/an

Objectifs

- > Porter à 0,8 GWh d'énergie solaire thermique via l'équipement des logements individuels d'ici 2032
- > Produire d'ici à 2050 sur le territoire 1,4 GWh

Moyens d'actions

- > Accompagner les particuliers et les bailleurs sociaux pour l'équipement de leurs logements avec comme objectif d'équiper 10% des logements



10%
toitures
logements
individuels



Géothermie

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Explorer et développer une énergie propre

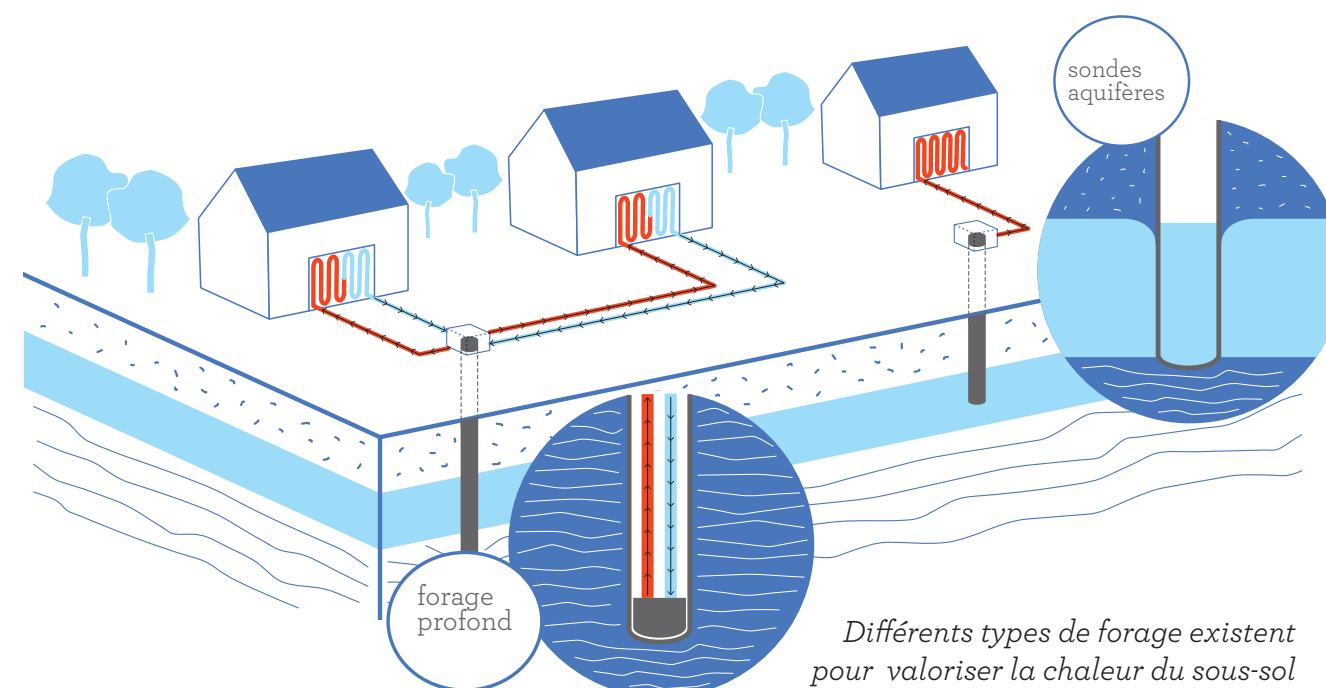
A l'heure actuelle, aucune installation géothermique n'est recensée sur le territoire. Le potentiel du bassin aquitain est important, puisqu'il est le second plus grand français, après le bassin parisien, qui lui, possède déjà une multitude d'installations, aussi bien pour les équipements collectifs que pour le secteur industriel.



- > Production : **0** GWh en 2015
- > Production projetée : **0,8** GWh en 2032

Objectifs

- > Porter à 2 GWh la production grâce à la géothermie, grâce au déploiement de forages profonds ou de sondes aquifères d'ici 2050 soit l'équivalent de l'équipement de 8 bâtiments tertiaires de "type lycée"



Moyens d'actions

Évaluer et étudier les potentiels

- > Engager une étude pour connaître le potentiel géothermique du territoire
- > Mettre en place une enquête de terrain auprès des industriels et des collectivités pour évaluer leurs besoins

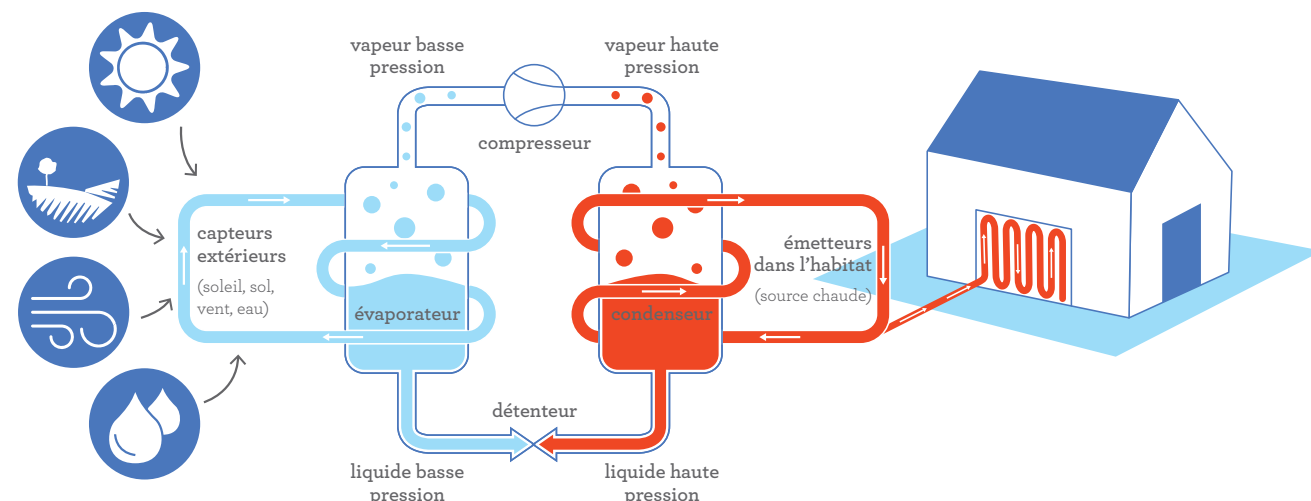
Mettre en œuvre les solutions

- > Développer a minima un forage profond pour alimenter un réseau de chaleur sur le territoire communautaire
- > Préconiser la géothermie pour les besoins d'équipements publics (salles de sports, EHPAD, ...) ou de constructions d'importances (hôtels, entreprises, ...)

Développer les équipements d'énergie renouvelable chez les particuliers

Les « pompes à chaleur » peuvent aussi bien être des appareils de petite taille destinés aux particuliers que de grosses installations destinées au tertiaire. Elles récupèrent les calories dans l'eau (nappe, eaux usées) ou le sol (géothermie peu profonde) pour fonctionner.

> Production : **15,8** GWh en 2019



Objectifs 206 à 2050

- > Produire 17,4 GWh en 2032
- > Porter à 19,8 GWh en 2050, la production totale d'énergie renouvelable issue des pompes à chaleur

Moyens d'actions

- > Équiper 25 % des logements d'une installation d'ici 2050, en complément notamment de l'installation de panneaux solaires thermiques
- > Créer un démonstrateur pour permettre aux particuliers de visualiser et mesurer l'intérêt et les gains générés par un tel système

Poursuivre les processus de valorisation

L'incinération des déchets constitue la moitié de la production énergétique du territoire mais elle devrait diminuer au regard des politiques de réduction de production des déchets à la source. Les déchets du territoire sont aujourd'hui valorisés sur la métropole par la centrale de valorisation de Bègles et permettent d'alimenter un important réseau de chaleur et de froid. Les déchets produits sur la communauté de communes pourraient alimenter des circuits locaux de méthanisation ou de biomasse : déchets verts, déchets alimentaires des établissements publics...

> Production : **15** GWh par an en 2019

> Objectif annexe : réduire les 5 534 tonnes enfouis chaque année à Lapouyade

Objectifs

- > Développer la valorisation locale des déchets produits par le territoire. En 2019, 3 646 tonnes de déchets sont valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Mérignac.
- > Réduire les volumes de déchets produits pour permettre aussi, en parallèle, une baisse d'émission des gaz à effet de serre (transport, incinération)

Moyens d'actions

- > Développer les filières locales de valorisation des déchets verts et alimentaires
- > Développer les plateformes de séchage des déchets verts (type séchoir thermovoltaïque de la société Base) qui permettent de valoriser rapidement d'importantes quantités de biomasse pour d'autres utilisations (chaufferies, méthaniseurs...)



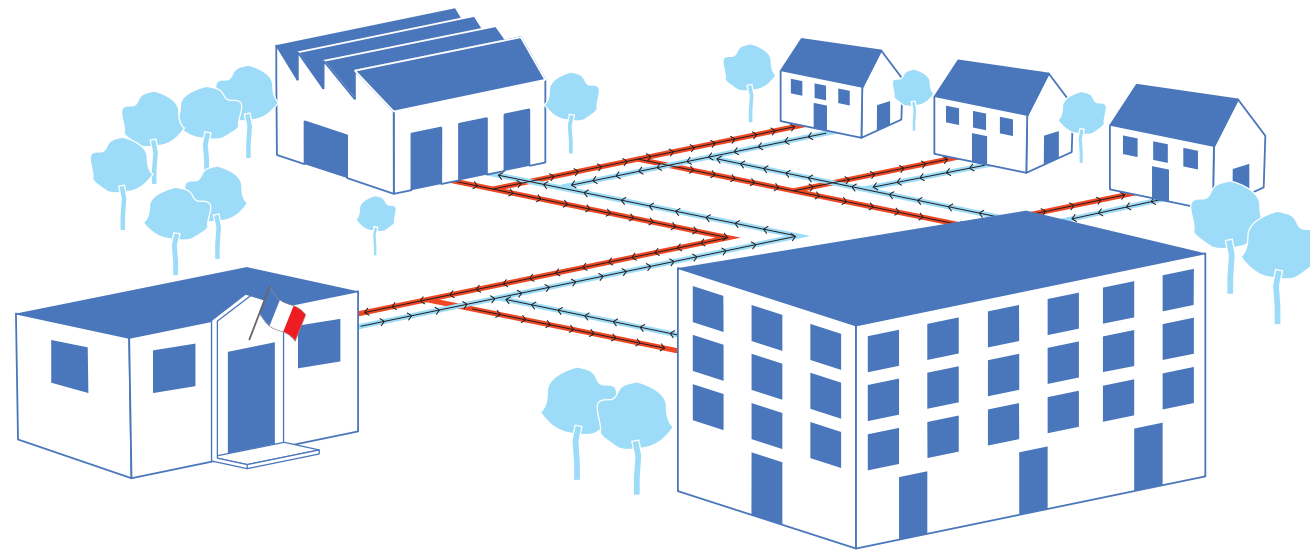
Développer les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur permettent de distribuer de la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ou de produire du froid. Ils répondent ainsi aux besoins croissants en matière de rafraîchissement des constructions pendant la saison estivale. Ces réseaux peuvent être alimentés par des chaufferies bois, de la géothermie ou même des installations au gaz.

> **Aucun** réseau de chaleur actuellement sur le territoire

Objectifs

> Réaliser deux réseaux de chaleur sur le territoire de l'intercommunalité d'ici 2030



Moyens d'actions

- > Finaliser les études d'opportunité pour développer ces installations sur les centralités de la House (Canéjan) et le bourg de Saint Jean d'Illac qui concentrent de nombreux équipements publics.
- > Réaliser une étude d'opportunité pour identifier d'autres centralités du territoire pouvant bénéficier de cette technologie, tout comme certaines grandes zones d'activités existantes ou en devenir

Développer la production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone

Il existe différentes manières de produire de l'hydrogène :

- *Renouvelable*

L'hydrogène renouvelable est produit à partir de sources d'énergies renouvelables. L'électrolyse si elle utilise de l'électricité renouvelable en fait partie.

- *Bas-carbone*

On compte là l'hydrogène produit à partir de sources d'énergies non renouvelables, comme le nucléaire, mais produisant pas de CO₂. Les procédés qui incluent le captage, la séquestration ou l'utilisation du carbone (CSUC) pouvant réduire considérablement les émissions de CO₂ en sortie d'usine sont également ainsi qualifiés.

- *Hydrogène carboné*

Il s'agit d'un hydrogène ni renouvelable ni bas-carbone. Il est produit à partir d'énergies fossiles, comme par vaporeformage de gaz naturel, par gazéification du charbon ou encore par électrolyse alimentée par des mix électriques carbonés.

> **Aucune** installation de production d'hydrogène n'existe sur le territoire

Objectif

> Réaliser des études d'opportunités

Moyens d'actions

- > Evaluer avec les porteurs de projets la faisabilité de développement de nouvelles installations de production d'hydrogène



construire un nouveau mix énergétique

Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques d'un territoire. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire, les déchets non renouvelables et les diverses énergies renouvelables (bois énergie, biocarburants, hydraulique, éolien, solaire, géothermie, pompes à chaleur, déchets renouvelables, biogaz). Ces énergies primaires sont utilisées pour produire de l'électricité, des carburants pour les transports, de la chaleur ou du froid pour l'habitat ou l'industrie.

Développer un bouquet énergétique élargi est déterminant pour garantir une plus grande résilience du territoire aux aléas climatiques mais aussi économiques (pic pétrolier...).

Construire un nouveau mix énergétique repose sur deux axes :

- > *convertir les installations et équipements liés aux matières fossiles vers des énergies renouvelables et récupérables*
- > *garantir le stockage et la distribution des énergies issues de ce bouquet énergétique, par des nouvelles technologies (Smart grid)*

Convertir les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Le changement de système de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements n'est pas anodin en termes d'investissements pour les ménages, mais peut représenter des gains importants en réduisant significativement les dépenses énergétiques mensuelles.

Objectifs

- > Faire basculer l'ensemble des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire vers des systèmes basés sur les énergies renouvelables ou a minima des installations plus efficaces

Moyens d'actions

- > Supprimer le chauffage au fioul et électrique direct et substituer ces moyens de chauffage par le bois-énergie ou les pompes à chaleur
- > Développer le chauffage au bois déchiqueté ou granulés. Près de 1 100 logements utilisent le bois comme énergie de chauffage principale
- > Convertir les installations au fioul vers le gaz naturel ou renouveler les chaudières gaz permet également de générer d'importantes économies
- > Développer le solaire thermique pour les usages d'eau chaude sanitaire (ECS) dans l'habitat, encore trop peu présent, alors qu'il permet d'utiliser une énergie abondante et gratuite (hors coûts d'installation et d'entretien).

Convertir les équipements de chauffage et de climatisation

Comme pour le résidentiel, les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire représentent un poste de dépense important pour les entreprises et les collectivités (équipements publics). De plus, le coût croissant lié aux besoins en climatisation incite à repenser globalement le modèle énergétique en place.

Objectifs

- > Faire basculer l'ensemble des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire vers des systèmes basés sur les énergies renouvelables ou a minima des installations plus efficaces

Moyens d'actions

- > Évaluer (audit énergétique) puis remplacer les systèmes existants en vue d'obtenir, à gain de performance et de qualité constant, une diminution de la facture énergétique du bâtiment
- > S'appuyer ou contribuer à la création de réseaux de chaleur pour répondre aux besoins de chauffage des entreprises et des équipements publics
- > Développer les solutions faisant appel à la géothermie, qui présente également l'avantage d'apporter des solutions en terme de climatisation en période estivale

Convertir les flottes des professionnels et des particuliers

La conversion des flottes vers de nouvelles motorisations est un impératif mais ne doit pas, pour autant, conduire à exclure certaines parties de la population d'un droit à la mobilité

Objectifs

- > S'affranchir de la dépendance énergétique aux énergies fossiles importées, pour les véhicules professionnels et des particuliers

Moyens d'actions

- > Favoriser le recours aux véhicules hybrides ou fonctionnant avec d'autres sources d'énergie que les carburants fossiles
- > Développer pour des flottes de véhicules spécifiques (chargeurs transpalettes, par exemple) des solutions adaptées (électricité, hydrogène...)

Convertir les installations industrielles

La rationalisation des dépenses énergétiques constitue un challenge permanent pour les industriels dans une logique d'optimisation des coûts. Il est, aujourd'hui, nécessaire de les accompagner vers cette conversion de leurs systèmes de production.

Objectifs

- > Optimiser les coûts de fonctionnement des unités de production en réduisant leurs dépendances aux énergies fossiles

Moyens d'actions

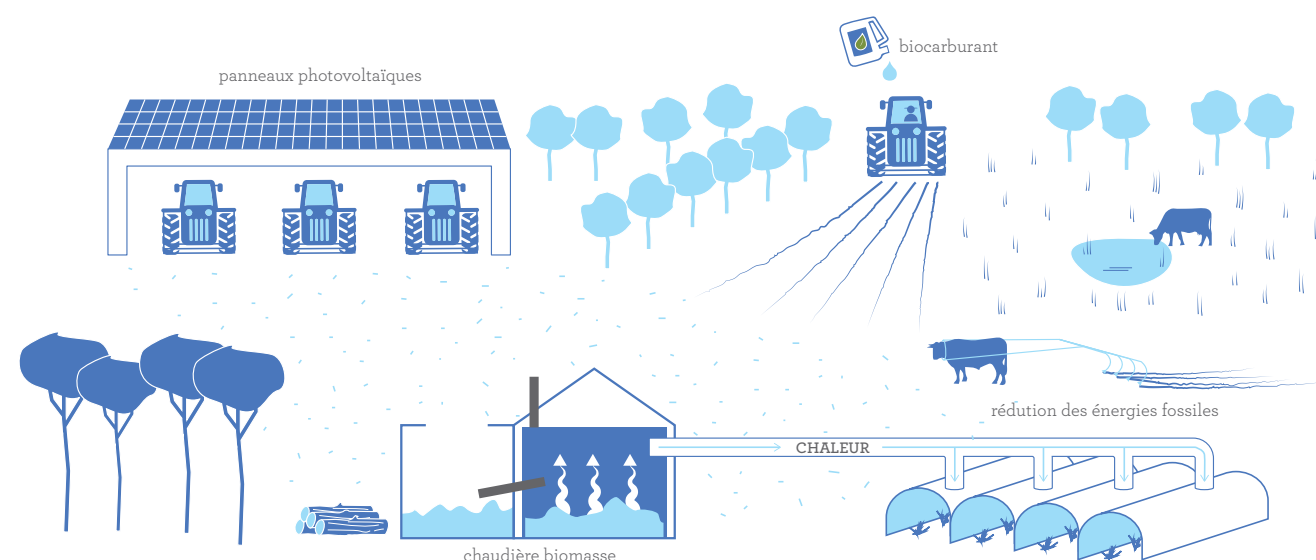
- > Réaliser des audits énergétiques pour déterminer les voies d'amélioration des procédés industriels existants
- > Basculer vers de nouveaux équipements plus efficaces et/ou valoriser l'énergie fatale dégagée par les procédés de fabrication

Convertir les machines et les équipements

La difficulté principale réside dans le fait qu'il est actuellement compliqué de trouver des machines agricoles peu consommatrices adaptées aux besoins spécifiques de l'agriculture (ex : problème du couple de force)

Objectifs

- > Se doter de nouvelles installations ou convertir les équipements existants pour réduire la dépendance aux énergies fossiles



Moyens d'actions

- > Installer des chaudières biomasse
- > Utiliser des biocarburants ou des huiles végétales pures
- > Intégrer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques en toiture des hangars
- > Faire évoluer les machines agricoles vers des technologies moins dépendantes des énergies fossiles

Renforcer et développer le réseau de distribution

Un réseau électrique intelligent, smart grid en anglais, est un réseau de distribution d'électricité qui favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique.

Objectifs

- > Favoriser les investissements et travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble du réseau électrique pour permettre la mise en œuvre des réseaux intelligents (smart grids)

Moyens d'actions

Développer le réseau

- > Permettre aux opérateurs de développer les nouveaux équipements (poste source, ...) nécessaire aux déploiements de ces nouvelles technologies et à la mise en œuvre de smart grid.

Anticiper les besoins

- > Établir avec les opérateurs les besoins nécessaires pour la faisabilité et la capacité d'évolution des réseaux électriques en lien avec

le tissu économique existant : études de réseaux, étude technique, collecte d'informations, analyse système, analyse des risques, ...

Développer l'intelligence du réseau

- > Déployer les compteurs communicants (type Linky) permettant une meilleure utilisation du réseau électrique mais également facilitant l'injection dans le réseau pour les productions des particuliers

Développer les points d'alimentation / stations de recharge

La conversion des flottes de véhicules (voitures, camions, vélos...) aux systèmes de batteries électriques, nécessite de développer harmonieusement les stations nécessaires à leur recharge

Objectifs

- > Déployer un réseau adapté de stations de recharge électrique aux nouvelles mobilités

Moyens d'actions

- > Réaliser un document stratégique, sur l'équipement et la desserte du territoire, pour organiser la répartition des stations de recharge pour les véhicules des particuliers et pour ceux des professionnels, deux roues (vélos et scooters) inclus

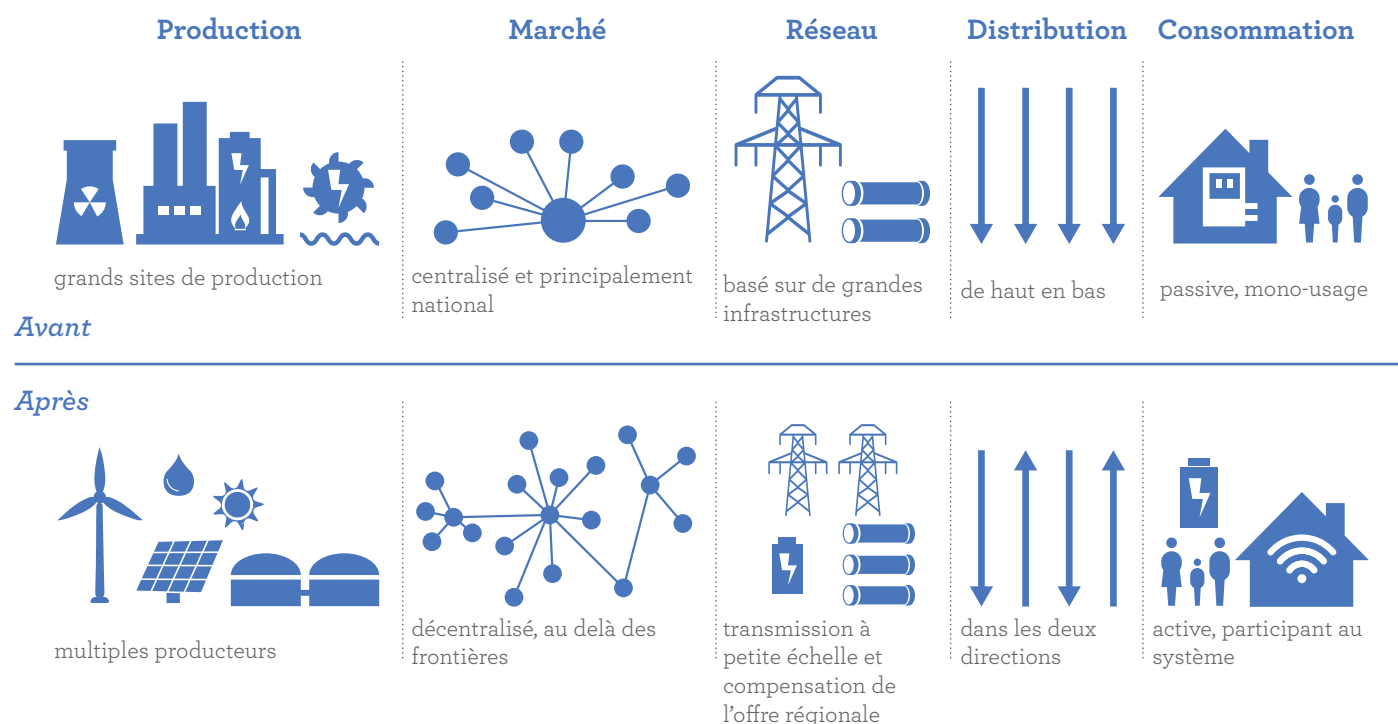
Stocker la production d'énergie électrique renouvelable avec un réseau décentralisé multidirectionnel

Le stockage est le corollaire indispensable à l'essor des énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire, qui sont, par nature, intermittents : les énergies renouvelables peuvent produire plus que nécessaire lorsque la demande est faible et pas assez lorsqu'elle est forte.

L'installation de capacités de stockage permet d'augmenter significativement la production effective des équipements et d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du territoire.

Objectifs

- > Obliger les créateurs d'installations de production électrique à développer, en simultanée, des solutions de stockage pour leur production d'énergie renouvelable



Moyens d'actions

- > Faciliter la création d'installations nécessaires au stockage d'énergie, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.



Energie gaz

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Optimiser le réseau de distribution

D'après les opérateurs, le réseau est suffisamment bien dimensionné, d'une part pour desservir un nombre croissant de particuliers et d'entreprises, mais aussi pour accueillir de nouvelles productions de biogaz générées par les territoires (méthanisation notamment).

Objectifs

- > Favoriser les investissements et travaux nécessaires pour optimiser l'utilisation du réseau de gaz, propriété des collectivités, et pour raccorder des installations de production de gaz vert créées sur le territoire

Moyens d'actions

- > Permettre aux opérateurs d'accompagner les opérations d'urbanisation des territoires (pour les projets neufs et de rénovation énergétique) par leurs contributions aux OAP, études de potentiel d'énergie renouvelable ou d'optimisation énergétique
- > Permettre aux opérateurs de développer de nouvelles technologies pour atteindre les performances de la future réglementation et la mise en œuvre de smart grid
- > Déployer les compteurs communicants (type Gazpar) permettant l'accompagnement dans la maîtrise de la consommation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et l'optimisation de l'utilisation du réseau pour faciliter l'injection de gaz vert
- > Accompagner l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (méthanisation) notamment par l'évaluation du potentiel et la valorisation en injection dans le réseau de gaz existant

Développer les points d'alimentation / stations de recharge

La conversion des flottes de véhicules (voitures, camions, vélos...) au GNV / BioGNV (Gaz Naturel Véhicule / biométhane carburant) nécessite de développer harmonieusement les stations nécessaires à leur recharge

Objectifs

- > Déployer un réseau adapté d'avitaillement GNV / bioGNV

Moyens d'actions

- > Réaliser un document stratégique, sur l'équipement et la desserte du territoire, pour organiser la répartition des stations de recharge pour les véhicules des particuliers, des collectivités et des professionnels (transports de marchandises, de personnes, de déchets notamment)
- > Accompagner les collectivités dans les études de renouvellement de flottes communales et intercommunales

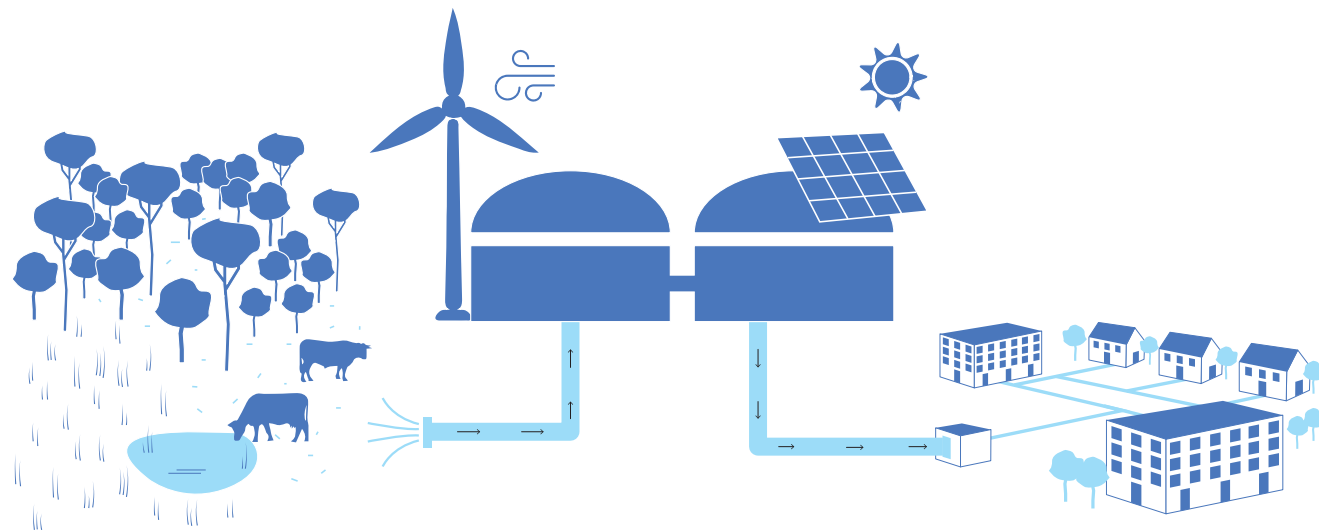


Stocker la production d'énergie renouvelable gaz

Le power-to-gas est un process permettant de transformer l'électricité verte en hydrogène et/ou en méthane de synthèse. L'hydrogène et le méthane de synthèse peuvent être stockés et réinjectés directement dans le réseau de gaz existant, contribuant ainsi à améliorer le bilan énergétique du territoire.

Objectifs

> Inciter les créateurs d'installations de production électrique à développer, en simultané, des solutions de stockage pour leur production d'énergie renouvelable, notamment via le power-to-gas et la méthanation



Moyens d'actions

> Faciliter et accompagner les réflexions autour du développement de ces nouvelles technologies, actuellement au stade du prototypage..

Créer un réseau de distribution

L'hydrogène est une technologie moins mature que l'électricité et le gaz naturel. Par conséquent, les infrastructures nécessitent d'être développées pour permettre un usage plus accru de ce combustible.

Objectifs

> Favoriser les investissements et travaux nécessaires pour développer cette énergie

Moyens d'actions

> Établir, avec les opérateurs, les besoins nécessaires pour la faisabilité et le déploiement de cette nouvelle énergie en lien avec le tissu économique existant : études de réseaux, étude technique, collecte d'informations, analyse système, analyse des risques...

Développer les stations de recharge

La conversion des flottes de véhicules (voitures, camions, vélos, ...) peut nécessiter de développer des stations de recharge dédiées à certaines flottes captives

Objectifs

> Déployer un réseau adapté de stations de recharge

Moyens d'actions

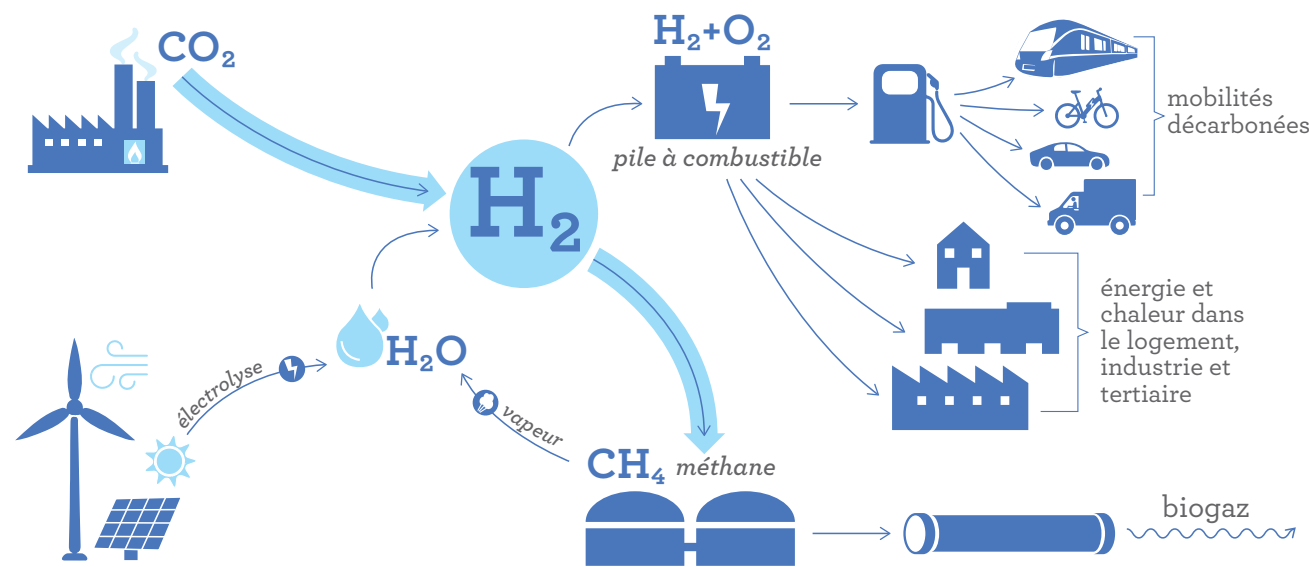
> Réaliser un document stratégique, sur l'équipement et la desserte du territoire, en matière de répartition des stations de recharge

Stocker la production d'énergie hydrogène renouvelable

Le stockage est le corollaire indispensable à l'essor des énergies renouvelables. L'hydrogène nécessite des installations bien spécifiques pour sa production et sa distribution. Même s'il est possible de produire du dihydrogène à partir de matière carbonées ou carboniques (gazéification), le territoire ne dispose pas encore d'équipements dédiés. Cette conversion pourrait permettre, dans certains cas, de valoriser certaines ressources du territoire. Le développement du dihydrogène contribue, dans tous les cas, à la diversification du bilan énergétique du territoire.

Objectifs

> Évaluer, avec les créateurs d'installations de production de biogaz, l'intérêt de se doter d'équipements pour la transformation ou le stockage d'une partie de leur production sous forme de dihydrogène (H₂).



Moyens d'actions

> Faciliter la création d'installations nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de ce combustible, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.



réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone

La séquestration du carbone est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante, il va donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique puisque le sol agit comme un puits de carbone.

La thématique de la séquestration du carbone, ou du stockage, est relativement nouvelle dans les stratégies énergie / climat, mais elle est importante car les sols, sous forme de carbone organique, et les forêts représentent des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère.

Il y a donc un intérêt majeur à optimiser leur capacité de captage et de fixation du carbone afin de limiter la présence de GES dans l'atmosphère.

Lors du bilan émis/capturé, on estime que la séquestration est négative quand le couvert végétal capte (et emprisonne) du CO₂ pour les besoins de sa croissance, et ainsi le retire de l'atmosphère. A contrario, la séquestration est positive, quand on urbanise des sols agricoles ou qu'on défriche des forêts puisque l'on émet du CO₂.

Émissions de CO2

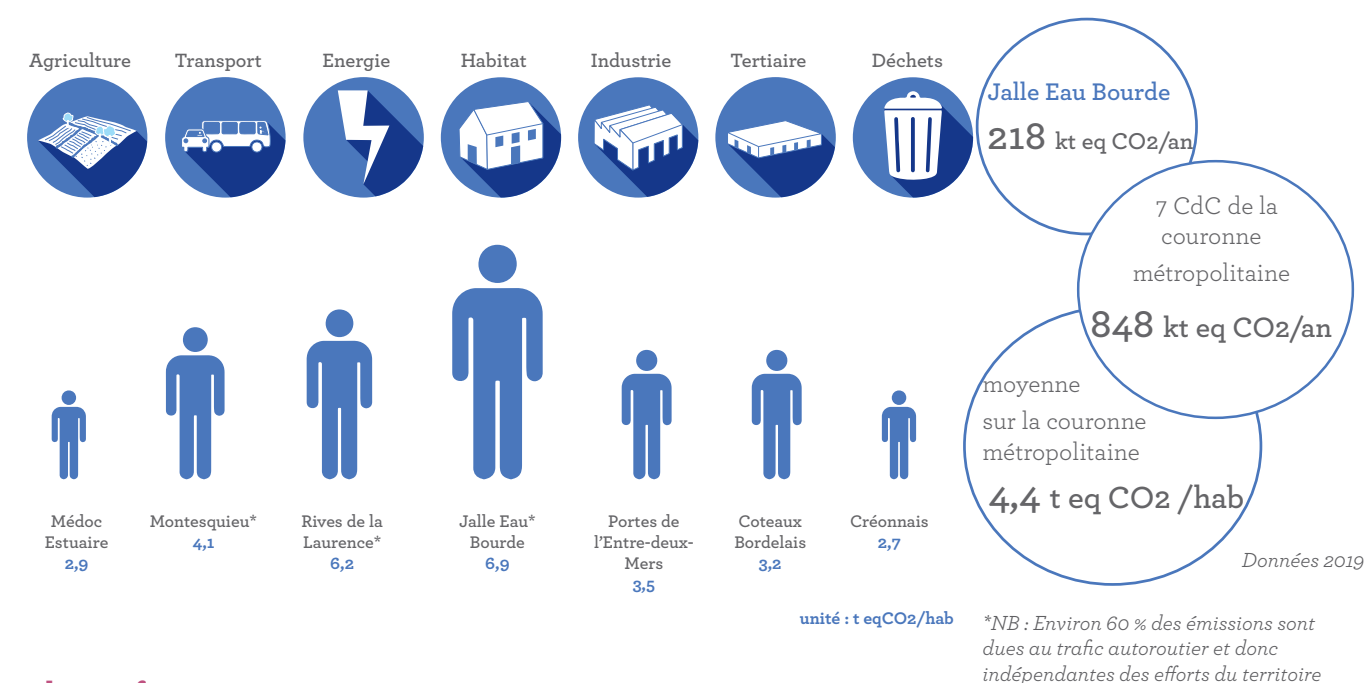
Réduire les gaz à effet de serre

Dans un objectif de neutralité carbone en 2050, la réduction des émissions des gaz à effet de serre constitue un objectif majeur.

L'évolution technologique des moteurs thermiques et la montée en puissance de nouveaux types de motorisation entraînent, de fait, une baisse des émissions de CO2, mais l'utilisation des véhicules fonctionnant aux produits pétroliers doit, en parallèle, diminuer.

Les équipements et installations générant des émissions de gaz à effet de serre (chauffages au fioul / CO2, systèmes de climatisation / gaz fluorés), doivent aussi être remplacés.

Les activités agricoles et la combustion de la biomasse génèrent également des gaz nocifs pour l'effet de serre (CH4 et N2O). Il faut donc veiller à développer des processus qui limitent ces émissions, tout en engageant, en parallèle, un effort sur la captation du CO2.



Objectifs

- > Diminuer à 145 kt eq CO2/an les émissions en 2032
- > Parvenir à la neutralité carbone en 2050

Moyens d'actions

Modifier les pratiques

- > Convertir les flottes de véhicules des collectivités (diesel/essence) vers une énergie alternative (gaz et/ou électricité)
- > Offrir des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture (création d'aires multimodales, desserte efficace en transport en commun, réseau cohérent et sécurisé pour circulations douces, ...)
- > Poursuivre l'équipement des véhicules d'entreprises. Le biogaz est déjà utilisé par certaines flottes de poids lourds (réduction d'environ 40 % des émissions)

Réhabiliter les logements

- > Changer les équipements dédiés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire pour des dispositifs qui émettent moins de gaz à effet de serre (solaire thermique, pompes à chaleur, ...)

Changer les pratiques agricoles et sylvicoles

- > Engager avec l'appui des organismes certifiés et notamment du CRPF, des labellisations bas-carbone pour mener des projets innovants au service d'une meilleure captation des émissions de gaz à effet de serre.

Séquestration carbone

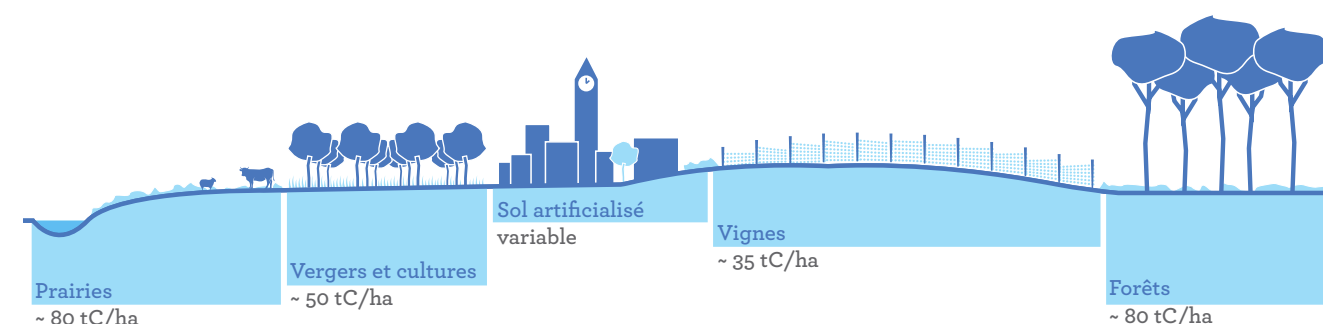
Mettre en valeur le socle agricole, naturel et forestier

Le potentiel de stockage du carbone des sols a un fort impact sur la réduction de l'empreinte climatique. Les sols stockent 2 à 3 fois plus de carbone que l'atmosphère, et si l'on augmente le potentiel de séquestration carbone de seulement 0,4% par an, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère serait considérablement réduite. Or, le potentiel de séquestration carbone dépend du socle agricole, naturel et forestier, c'est pourquoi il apparaît primordial de le protéger et de le valoriser.

> Séquestration négative de CO2 en 2019 : émissions de **4,8** kt eq CO2

Objectifs

- > Atteindre un taux de croissance annuel de 4 pour 1 000 des stocks de carbone dans le sol pour réduire de manière significative la concentration de CO2 dans l'atmosphère
- > Limiter l'artificialisation des sols, en réduisant significativement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers



Estimation des stocks de carbone par type d'occupation des sols - Source : ADEME

Moyens d'actions

- > Valoriser le « puits carbone » du socle agricole, naturel et forestier par une mise en valeur optimale des sols
- > Changer les pratiques agricoles pour favoriser les bandes enherbées
- > Soutenir les agricultures comme le pâturage en zones humides et inondables, la polyculture et l'éco-pâturage dans les milieux forestiers
- > Favoriser le développement des agricultures adaptées aux paysages de l'eau, via le soutien des agriculteurs déjà en place et l'accompagnement à l'installation des nouveaux
- > Soutenir une diversité des paysages agricoles (mosaïque agricole) pour augmenter les capacités de séquestration carbone par les différentes cultures
- > Favoriser le maintien et la réimplantation des éléments structurant le paysage (haies, bosquets, arbre isolés...) afin d'améliorer la qualité des sols, leur stratification et leurs capacités de stockage.



améliorer
la qualité
de l’air

Le législateur a fixé un cadre précis concernant la qualité de l'air. Le PCAET doit présenter le bilan des émissions d'une liste déterminée de polluants atmosphériques : les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5, les composés organiques volatils (COV)1, le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3). Pour autant, les mesures préconisées visent à une amélioration globale de la qualité de l'air et doivent permettre de stopper la propagation d'autres polluants, notamment les pesticides.

Il est établi que l'impact sanitaire prépondérant de la pollution atmosphérique est davantage dû à l'exposition des personnes à des niveaux moyens tout au long de l'année, qu'à des pics ponctuels, pourtant davantage médiatisés.

Le PCAET doit prioritairement inscrire des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique de fond.

La législation n'impose pas, pour l'instant, de mesures en ce qui concerne les pesticides ou la qualité de l'air intérieur, mais rien n'empêche les collectivités, dans le respect de la législation, de prendre des dispositions pour traiter ces problématiques spécifiques.

Les travaux de révision ont été engagés par l'Etat fin 2021, pour une finalisation prévue en 2023. Plusieurs groupes de travail ont été organisés pour parvenir à associer l'ensemble des acteurs concernés.

Le nouveau périmètre couvrira l'intégralité des intercommunalités du Sysdau donnant ainsi une cohérence à l'ensemble des mesures qui en découleront.

Les travaux de révision du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ont été engagés par l'Etat fin 2021, pour une finalisation prévue en 2023. Plusieurs groupes de travail ont été organisés pour parvenir à associer l'ensemble des acteurs concernés.

Le nouveau périmètre couvrira l'intégralité des intercommunalités du Sysdau donnant ainsi une cohérence à l'ensemble des mesures qui en découleront.

Pollution de l'air

Agir pour diminuer les polluants et réduire l'exposition du public

La qualité de l'air est une thématique qui devient aujourd'hui incontournable au regard des conséquences sanitaires (48 000 morts prématurés par an, en France). Chaque secteur d'activités est responsable d'un certain type de pollution. Il est nécessaire, comme pour la réduction des consommations énergétiques, qu'il y ait une prise de conscience de chacun, pour parvenir à une diminution des émissions de polluants et de leur concentration dans l'atmosphère.

La réduction des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire reposera principalement sur les actions entreprises aussi bien par le développement des mobilités décarbonées, que par les programmes de rénovation énergétique des logements.

Objectifs

- > Diminuer les émissions de polluants pour ne pas dépasser les concentrations des seuils réglementaires et limiter l'exposition de la population. Les polluants sont les suivants :
 - Dioxyde de soufre (SO2)
 - Oxydes d'azote (NOx)
 - Composés organiques volatils (COVNM)
 - Amoniac (NH3)
 - Particules fines (PM 10 et PM 2,5)

Moyens d'actions

Réhabiliter les bâtiments

- > Changer les équipements dédiés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire pour des dispositifs moins émetteurs de polluants (solaire thermique, pompes à chaleur...)

Investir dans de nouveaux outils

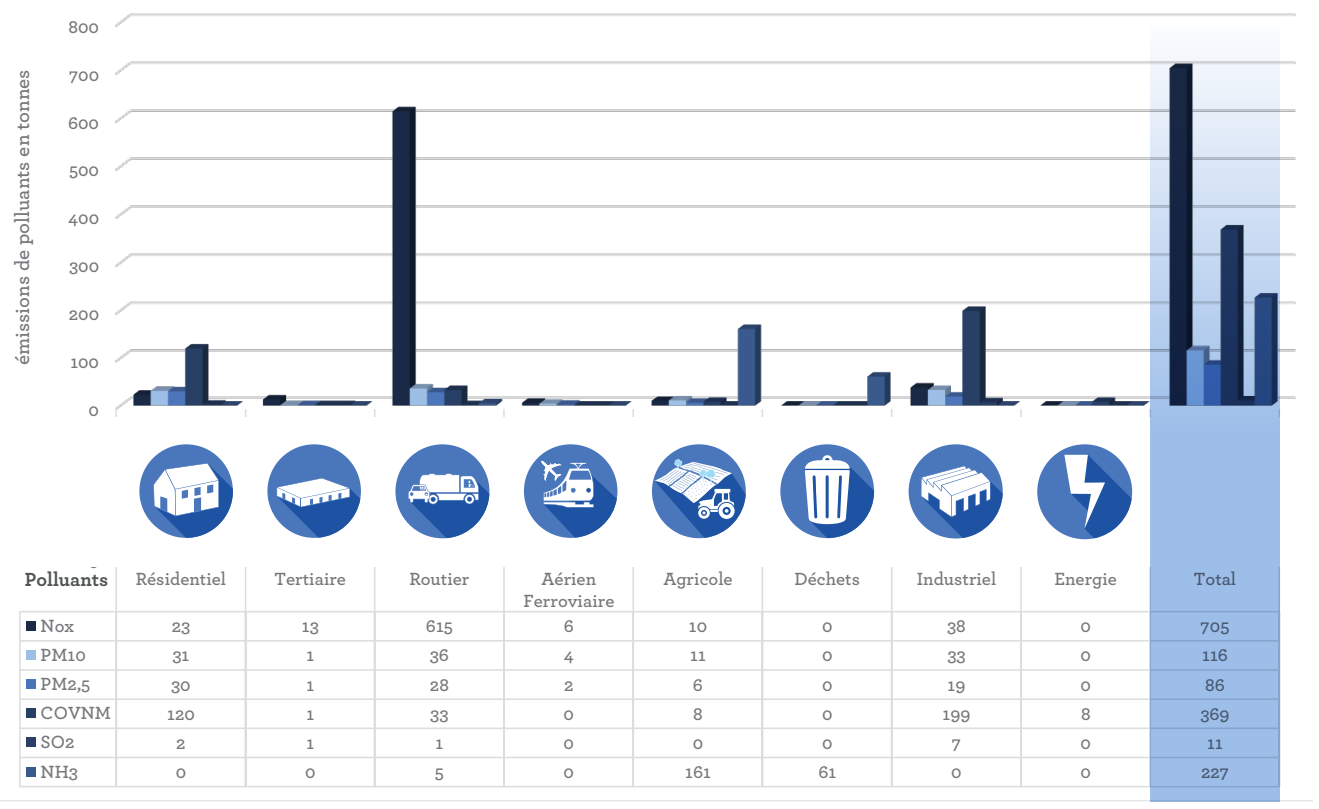
- > Convertir les flottes de véhicules des collectivités (diesel/essence) vers une énergie alternative (gaz et/ou électricité)
- > Intégrer des clauses spécifiques dans les marchés publics (achats de véhicules, notamment)

Aménager différemment

- > Concevoir l'implantation des bâtiments publics par rapport aux pollutions de l'air, notamment celles liées au trafic automobile. Cet impératif s'ajoute aux préconisations à respecter en matière de bruit et des nuisances potentielles d'autres activités humaines (industrie, agriculture...).

Réglementer pour réduire l'exposition

- > Mettre en place une zone à circulation restreinte (Zone à Faibles Émissions - ZFE) dans des secteurs prédéterminés comme les centres-bourg ou à proximité de certains équipements publics (groupes scolaires, EHPAD...)



Sources: inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2 - Sysdau

Un nouveau Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) en préparation

L'Etat a engagé en septembre 2021, la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Il a pour objectif d'être mis en œuvre en janvier 2023, il concernera l'ensemble des communes de la Communauté de Communes. Au delà de certains polluants identifiés également par le PCAET (Dioxyde de soufre, Oxydes d'azote, composés organiques volatils, ...), il abordera également les problématiques des Pollens et des pesticides.

Plusieurs groupes de travail sont lancés pour établir par thématique (Mobilités, industrie, agriculture, résidentiel et tertiaire, ...) les modalités et les moyens à mettre pour réduire les émissions et les concentrations sur l'agglomération bordelaise (108 communes concernées et 10 EPCI).

Le Plan de Protection de l'Atmosphère va entrer en vigueur en 2024.

Connaitre pour mieux informer

L'information du public doit permettre une meilleure prise de conscience de cette problématique et engendrer des changements de pratiques qui concourront à réduire les émissions de polluants ou l'exposition des personnes aux polluants.

Objectifs

- > Informer le public sur la pollution de l'air et les pratiques génératrices d'émissions de particules nocives

Moyens d'actions

Organiser des campagnes de mesures

- > Développer des campagnes de mesures de la qualité de l'air, avec l'appui d'ATMO, près des grands axes et dans les centralités du territoire pour créer un état O et faciliter la prise de conscience par les habitants de la situation en matière de la qualité de l'air
- > Initier des mesures près des groupes scolaires sur les polluants identifiés a minima par la réglementation sur le PCAET (COVM, SO₂, NH₃, NO_x, PM₁₀, PM_{2,5})
- > Équiper certains bâtiments publics de capteurs homologués en lien avec ATMO

Informers le public

- > Mettre en place une information régulière sur les seuils de pollution (affichage dans les mairies et écoles auprès du personnel enseignant...) ou par le biais des magazines des collectivités, de manière à sensibiliser et créer une culture sur le sujet)
- > Informer le public sur la pollution de l'air lors des épisodes de pollution par le biais des panneaux publics d'information des messages d'alertes d'ATMO

- > Informer les citoyens sur les pratiques, parfois traditionnelles, nocives pour la qualité de l'air et nuisibles à l'environnement : interdire le brûlage des déchets, par exemple)

Agir pour réduire l'exposition

- > Mener des campagnes de sensibilisation auprès des élus, personnels et habitants sur les enjeux de la qualité de l'air, notamment pour rappeler l'interdiction de brûlage des déchets verts et limiter celle des déchets agricoles (sarments de vigne, par exemple)
- > Promouvoir l'instauration de haies ou d'espaces boisés entre les secteurs habités et les cultures ou les grandes infrastructures autoroutières.
- > Développer de nouvelles pratiques pour améliorer la qualité de l'air intérieur (formation des personnels des collectivités aux bonnes pratiques)

Lisières urbaines / viticoles

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE



Pour des pratiques viticoles respectueuses de la qualité de l'air

Les interfaces ville/vignes portent des nombreux conflits d'usage notamment sur les nuisances dû à la pollution de l'aire par l'utilisation des produits phytosanitaires. Un aménagement particulier et des outils spécifiques doivent être développés pour aménager des zones de transition et une transformation des pratiques viticoles respectueuse de l'environnement.



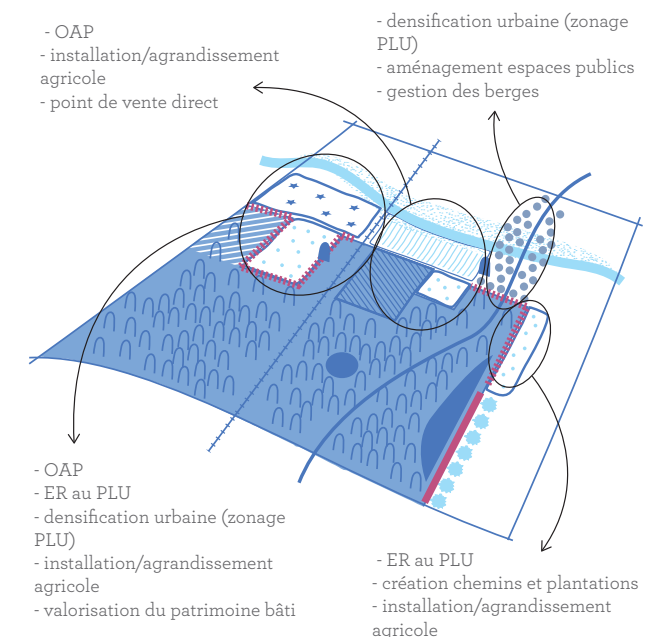
- > **80** communes viticoles sur l'aire métropolitaine bordelaise
- > **777** km de lisières viticoles constituées
- > **30** km de lisières viticoles futures par extensions urbaines
- > **318** km de lisières viticoles futures par nouvelles plantations
- > **32** km de lisières viticoles futures par extensions urbaines et nouvelles plantations

Objectifs

- > Réduire l'exposition aux pesticides des habitants riverains des exploitations viticoles par la mise en place de dispositifs d'action et de concertation autour des lisières urbaines/viticoles.
- > Mettre en place une véritable transition des pratiques viticoles pour améliorer la qualité de l'eau, des sols et de l'air

Moyens d'actions

- > Mettre en place des solutions pour développer une transition harmonieuse entre espaces viticoles et espaces urbanisés : création de bandes de protection, linéaires arborés, zones de non traitement...
- > Structurer la lisière urbaine en tant qu'espace "filtre" pour les secteurs sensibles (crèches, écoles, maisons de retraite, hôpitaux...)
- > Structurer la lisière viticole en tant que zone de non traitement
- > Concevoir des zones tampons dans les futurs projets urbains d'extension et/ou de densification
- > Structurer la lisière des zones à urbaniser à vocation économique et/ou commerciale
- > En lien avec les espaces verts urbains, développer des zones écologiques réservoirs au sein des parcelles viticoles de lisière
- > Favoriser, en proximité des lisières urbaines, des pratiques viticoles durables pour préserver, voir augmenter la diversité biologique (bandes enherbées, pollinisateur, agroforesterie...)
- > Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par la transition des pratiques agricoles : agriculture raisonnée, biologique et biodynamique





**améliorer
la résilience
climatique**

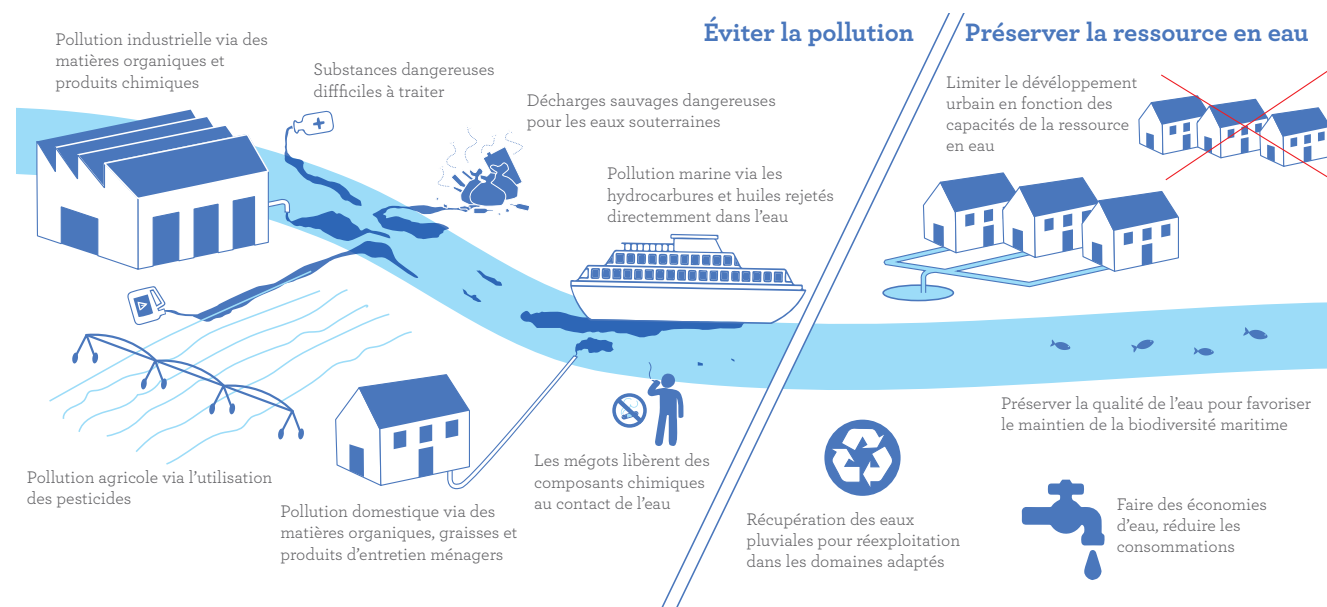
La résilience est la capacité des individus, des communautés, des institutions, des entreprises, etc., à survivre, s’adapter et améliorer leurs conditions d’existence malgré les chocs ponctuels ou stress chroniques qu’ils pourraient subir.

Une ressource à mobiliser intelligemment et à mieux protéger

La Gironde dispose d'une ressource en eau souterraine abondante par rapport à d'autres départements. Pour autant, les autorités en charge de la gestion et des prélèvements sur ces nappes doivent se coordonner pour garantir un approvisionnement constant à tous les territoires.

Objectifs

> Stabiliser les prélèvements sur la ressource en eau et coordonner les actions des autorités en charge de la thématique. Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) possèdent en la matière une compétence centrale de cette gestion de la ressource en eau.



Moyens d'actions

Éviter les pollutions

- > Agir préventivement sur les pollutions locales potentielles (agriculture, industrie, effluents domestiques)
- > Limiter les pertes des réseaux et des installations (remplacement des canalisations et installations de matériel hydroéconome)

Valoriser l'eau de surface

- > Développer des cultures (type bambouseraies) qui pourraient valoriser l'abondance de la ressource en eau du quaternaire

Préserver la ressource

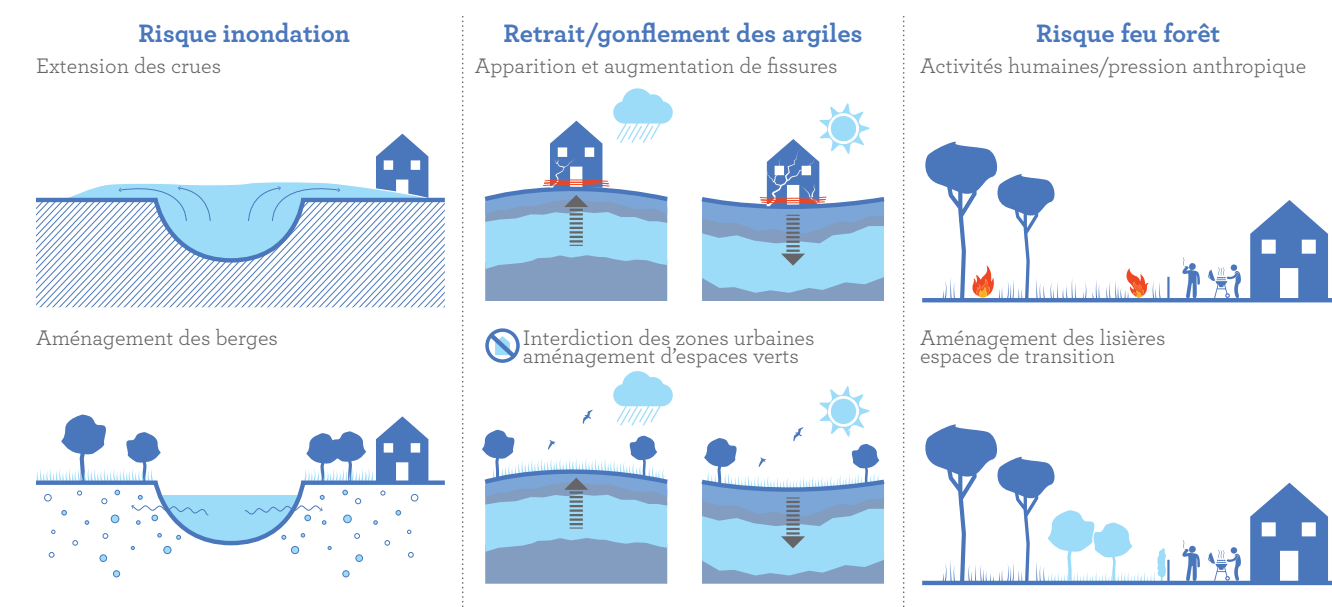
- > Inscrire dans les documents d'urbanisme la limitation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau
- > Installer des économiseurs d'eau dans les bâtiments publics
- > Initier ou poursuivre la récupération des eaux de pluies pour l'usage des services techniques (a minima) ou des particuliers (campagne de mise à disposition de récupérateurs d'eaux pluviales)
- > S'équiper de matériel hydroéconome

Intégrer ces problématiques dans les projets

Face au changement climatique, un accroissement de l'occurrence des risques naturels est probable : intempéries, feux de forêt, inondations, gonflement et retrait des argiles... Il est donc nécessaire de l'anticiper.

Objectifs

> Concevoir les documents d'urbanisme et les nouveaux aménagements en intégrant cet accroissement des risques naturels



Moyens d'actions

Aménager les ripisylves

- > Les risques accrus d'inondations de la Garonne et de ses affluents nécessitent d'aménager les abords de ces cours d'eau en prenant en compte cet accroissement du risque. Ces ripisylves jouent également un rôle crucial dans la prévention du risque incendie.

Aménager les lisières

- > L'aménagement des lisières « villes/espaces forestiers et agricoles » devra être conçu pour permettre des espaces de respiration mais également pour générer des marges de reculs nécessaires à la gestion du risque incendie.

Prévenir les gonflements/retraits d'argile

- > Intégrer, lors de l'élaboration des PLUs, les secteurs soumis à ce risque et limiter les capacités de développement dans les secteurs déjà concernés et construits



lutter contre les îlots de chaleur urbains

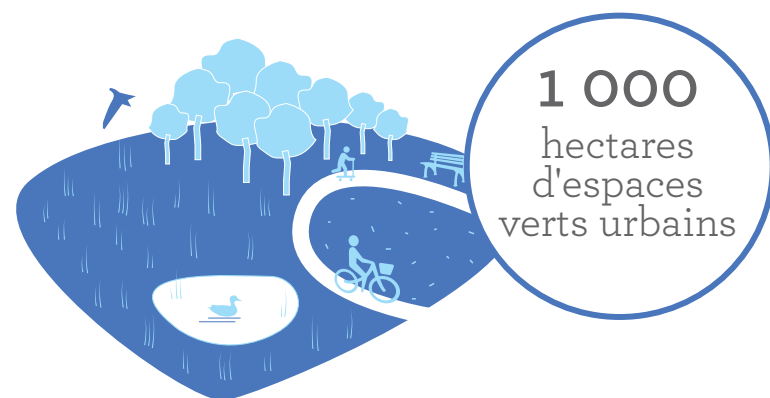
Un îlot de chaleur urbain est un secteur urbanisé où, de par la minéralisation des surfaces, les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Comme pour le réchauffement climatique au niveau global, les îlots de chaleur urbains représentent des enjeux locaux préoccupants pour les villes puisqu'ils entraînent de nombreuses conséquences néfastes pour l'homme, la santé et les changements climatiques.

Aménagements urbains

Préserver et créer des îlots de fraîcheur urbains

Il s'agit de préserver les qualités intrinsèques des espaces agricoles, naturels et forestiers urbains et périurbains qui sont capables, grâce à leur porosité, d'atténuer les nuisances et de rafraîchir l'air en piégeant l'eau avant son évaporation.

> **1 000** hectares d'espaces verts urbains sur le territoire Jalle Eau Bourde



Objectifs

- > Concevoir les espaces publics en tant qu'espaces verts de qualité capables de lutter contre la montée des températures, dans les cœurs de bourg, les centres villes et les nouvelles opérations urbaines comme ceci se fait à Saint Jean d'Ilac.
- > Diminuer l'artificialisation des sols, pour préserver les îlots de fraîcheur urbains existants
- > Mettre à profit la fraîcheur créée par la végétation et prendre en compte, dans les aménagements urbains, la mise à disposition de ces espaces, ainsi que leur cohérence avec les caractéristiques des sites urbains concernés.

Moyens d'actions

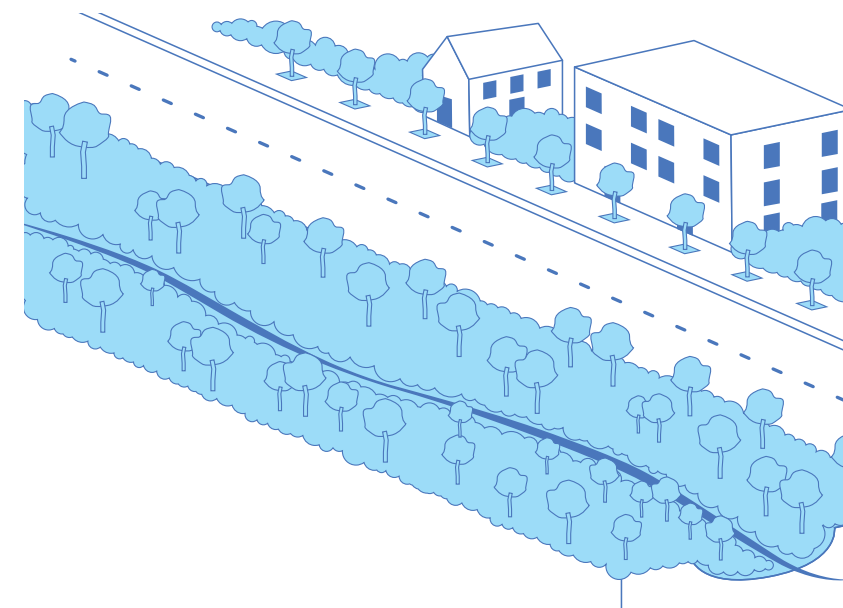
- > Réaliser des diagnostics s'appuyant sur :
 - > l'analyse des processus physiques (stockage chaleur, radiation solaire, évacuation de la chaleur par l'air, par le végétal et par l'eau...)
 - > l'analyse des phénomènes urbains (propriétés des matériaux, effet canyon, imperméabilisation des sols, effets brises thermiques...)
 - > l'analyse des choix d'aménagement (matériaux, formes urbaines, présence de l'eau et du végétal, activités humaines et usages)
 - > Veiller à ce que les zonages de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers urbains et périurbains soient mis en place et valorisés par des activités complémentaires en tant qu'espaces vivants, pour préserver les Îlots de Fraîcheur Urbains (IFU) existants.
- * Rapport "Adapter les tissus urbains de la métropole bordelaise au réchauffement climatique" - a'urba 2019

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE ...



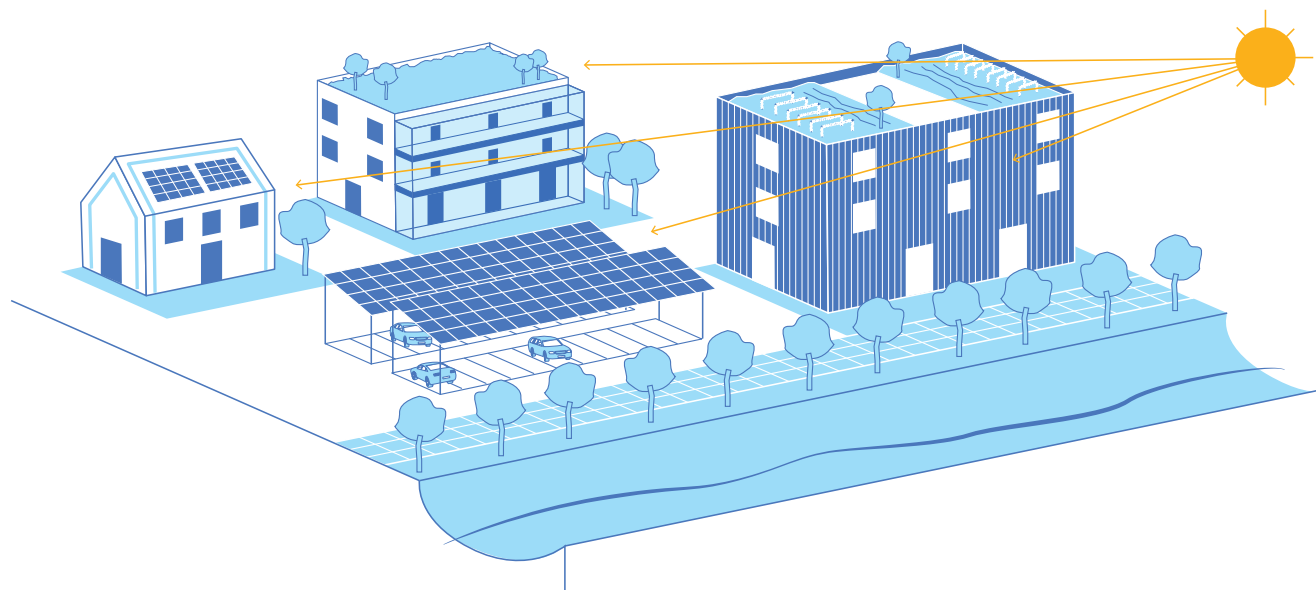
Favoriser l'infiltration de l'eau au cœur même des espaces urbanisés

Vers une écoconception de l'urbain

La lutte contre les îlots de chaleur urbain, ICU, passe aussi par l'intégration d'une conception durable de l'espace dans la conception des aménagements publics et l'organisation du bâti dans les nouveaux secteurs urbanisés. L'écoconstruction (durabilité, conception bioclimatique et matériaux bio-sourcés...) permet de définir de nouveaux critères dans la chaîne de production des bâtiments et espaces publics (PLU, cahier des charges...) vers des aménagements écoresponsables adaptés aux changements climatiques.

Objectifs

- > Réduire la pollution thermique
- > Modifier les matériaux de revêtement utilisés pour les espaces exposés à la chaleur (espaces publics, bâtiments publics et privés)
- > Isoler les bâtiments
- > Concevoir les nouveaux quartiers avec la prise en compte des ressources naturelles afin d'en augmenter les impacts positifs : prendre en compte les brises thermiques, privilégier les façades sud pour les bâtiments, créer des écrans arborés pour augmenter les surfaces d'ombre et de fraîcheur...



Moyens d'actions

- > Mettre en place des démarches de projets qui traduisent les enjeux liés à cette thématique
- > Concernant les outils d'aménagement de l'espace existant, favoriser l'essor des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) spécifiques, qui pourront être déclinées à deux échelles :
 - OAP thématiques, à l'échelle de la commune : elles fixeront les lignes guides de l'écoconception et traduiront concrètement sur le terrain les dynamiques physiques du territoire à prendre en compte (brises thermiques, surfaces exposées, corridors écologiques, ...). Elles pourront définir les secteurs d'intervention et de préservation à prendre en compte dans les aménagements urbains
 - OAP sectorielles, à l'échelle des sites de projet : elles déclineront les actions à engager pour l'écoconception (distance et hauteur des bâtiments, matériaux de revêtement, orientation des rues et bâtiments...).

Intégrer la gestion de l'eau dans les projets d'urbanisme

Aujourd'hui, la portée des eaux de ruissellement est dérégulée par les activités urbaines. La non prise en compte des dynamiques hydrauliques dans les espaces urbains est la cause principale des débordements, de plus en plus fréquents, des cours d'eau. La pollution des eaux de ruissellement, qui sont directement rejetées dans les espaces naturels depuis les espaces urbains, s'ajoute à cette problématique. La conciliation des dynamiques hydrauliques et des projets d'urbanisme devient essentielle pour réduire ces nuisances.

Objectifs

- > Arrêter ou maîtriser les ruissellements
- > Limiter les rejets des eaux urbaines dans les milieux naturels
- > Favoriser la mise en place d'aménagements hydrauliques conçus avec les projets d'urbanisme
- > Gérer les crues
- > Favoriser l'infiltration des eaux à des endroits adaptés ou acter la récupération des eaux pluviales pour une ré-utilisation suite à leur épuration
- > Favoriser la création d'espaces végétalisés qui puissent dépolluer les eaux par phyto-épuration

Moyens d'actions

A l'échelle de la commune

- Via des outils comme des zonages spécifiques au PLU, un volet Eau... :
- > Mettre en place un coefficient biotope par surface (CBS) en fonction du degré de perméabilité de surfaces
 - > Créer un réseau de bassins de rétention associé à la trame verte et bleue de la commune (zonages spécifique)
 - > Mettre en place un plan hydrologique pour l'identification des secteurs stratégiques à l'expansion des crues
 - > Mettre en place un réseau de collecteurs de pluies végétalisés permettant une "pré-épuration" progressive des eaux
 - > Mettre en place une palette des matériaux adaptés à l'infiltration de l'eau, pour les aménagements des espaces publics (surfaces engazonnées, revêtements poreux, dalles alvéolées engazonnées, dalles absorbantes...)

A l'échelle des sites de projets urbains

- Via des outils comme des ZAC, des OAP... :
- > Créer des bassins paysagers pour la récupération des eaux pluviales
 - > Créer des noues paysagères à pentes douces (40 centimètres de profondeur)
 - > Concilier les zones d'expansion des crues et les aménagements de collecte des eaux pluviales
 - > Créer des parcs naturels urbains "épurations" avec des espèces végétales adaptées à la phyto-épuration
 - > Mettre en place un système de gestion de la végétation pour éviter l'obstruction des collecteurs et des puits végétalisés

**préserver
les espaces naturels
et la biodiversité**

*Préserver l'environnement, c'est avant tout
préserver la survie de l'homme.*

*L'air et la production d'oxygène, le climat et la stabilisation des
températures, la biodiversité animale et végétale sont strictement
dépendants de la préservation des espaces naturels, écosystèmes
complexes dans lesquels les équilibres environnementaux peuvent
permettre la régénération des ressources primordiales à l'existence
de l'homme.*

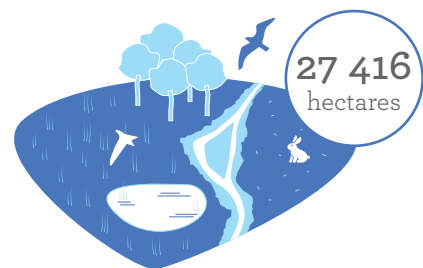
Préserver les grandes continuités écologiques

Préserver les respirations à l'échelle métropolitaine

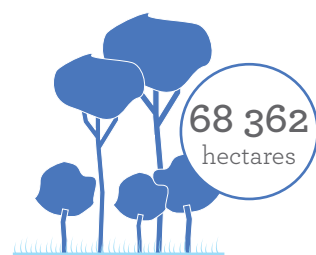
La préservation des continuités écologiques demande une méthodologie d'approche transcalaire afin d'optimiser les actions et les résultats attendus. A partir de la trame verte et bleue définie dans le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, il est indispensable d'acter aujourd'hui, des actions pour préserver les fonctionnalités écologiques du grand territoire et identifier les secteurs à enjeux pour préserver les respirations à l'échelle métropolitaine.

- > **27 416 ha** d'espaces naturels riches en biodiversité sur l'aire métropolitaine bordelaise
- > **68 362 ha** d'espaces forestiers sur l'aire métropolitaine bordelaise
- > **6 493 ha** d'espaces agricoles favorables à la biodiversité sur l'aire métropolitaine bordelaise

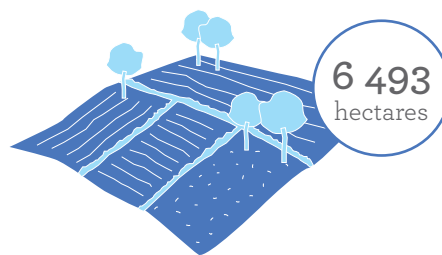
Espaces naturels riches en biodiversité



Espaces forestiers



Espaces agricoles favorables à la biodiversité



Objectifs

- > Réduire la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers favorables à la biodiversité
- > Préserver les continuités écologiques, identifier les points négatifs et améliorer les ruptures de continuités
- > Préserver les coupures d'urbanisation
- > Améliorer les impacts des infrastructures
- > Reconnaître et préserver les éléments structurants des grandes continuités écologiques

Moyens d'actions

- > Étudier les ruptures des continuités et les points négatifs des corridors écologiques afin de mettre en place un plan de restauration écologique adapté à chaque situation et développer les moyens d'intervention les plus adaptés (contact de gestion, compensation écologique...)
- > Mettre en place des systèmes de gestion des boisements à préserver et à restaurer
- > Concilier les activités anthropiques à la préservation des axes écologiques
- > Restaurer les fonctionnalités écologiques des milieux humides et des cours d'eau
- > Maintenir et entretenir les continuités écologiques entre les milieux ouverts intra-forestiers par préservation de corridors ouverts
- > Préserver et mettre en valeur les espaces non plantés en valorisant leurs enjeux écologiques

Préserver les grandes continuités écologiques

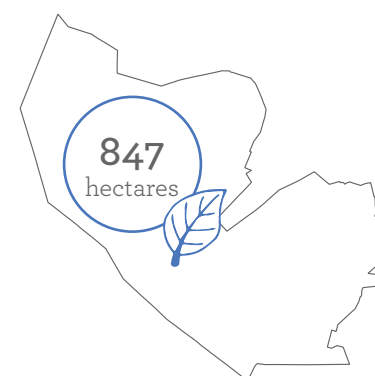
Favoriser le maintien des écosystèmes locaux

L'approche écosystémique permet d'intégrer la notion d'équilibre entre les êtres vivants faisant partie d'un milieu. Favoriser le maintien des écosystèmes locaux permettra de comprendre et de préserver les relations entre les êtres vivants et le milieu, les échanges et les modifications qu'ils apportent pour s'y adapter et anticiper les actions qui pourraient porter atteinte aux équilibres écosystémiques et à la biodiversité locale.

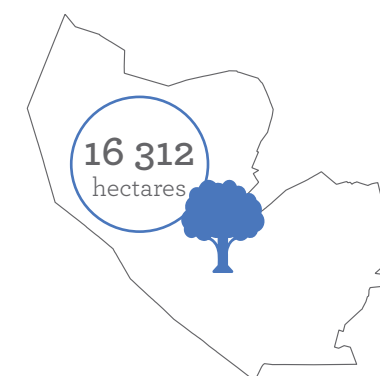
- > **847 ha** d'espaces naturels riches en biodiversité sur la CdC Jalle Eau Bourde
- > **16 312 ha** d'espaces forestiers sur la CdC Jalle Eau Bourde
- > **386 ha** d'espaces agricoles favorables à la biodiversité sur la CdC Jalle Eau Bourde*

* Données extraites de l'OCS 2015, concernant essentiellement les prairies

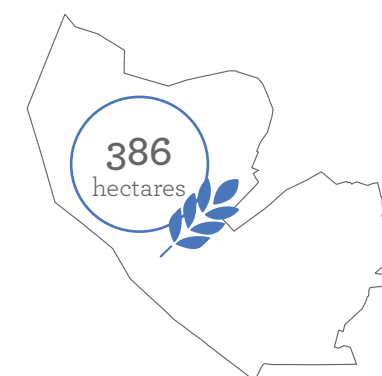
Espaces naturels riche en biodiversité



Espaces forestiers



Espaces agricoles favorables à la biodiversité



Objectifs

- > Lutter contre l'étalement urbain
- > Valoriser les conditions d'accueil du vivant
- > Améliorer la qualité de l'eau, du sol et de l'air
- > Préserver les milieux stratégiques pour garantir la présence des espèces autochtones (lieux pour la reproduction, alimentation, hibernation, migration...)
- > Favoriser le déplacement des espèces

Moyens d'actions

- > Mettre en place des inventaires locaux de la biodiversité
- > A partir de ces inventaires, identifier, par une approche cartographique, les écosystèmes locaux
- > Identifier les secteurs stratégiques d'intervention pour favoriser les relation infra-écosystème en spécifiant celles à conforter, à améliorer et à créer
- > Adapter les pratiques urbaines pour le maintien et l'augmentation de la biodiversité : re-végétalisation des surfaces, palette végétale adaptée, maintien des espaces agricoles et naturels en ville, ouvrages écologiques
- > Adapter les pratiques agricoles pour le maintien et l'augmentation de la biodiversité : limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, maintien et création des corridors herbacés favorables aux pollinisateurs sauvages
- > S'appuyer sur les espèces du label "Végétal local" pour les nouvelles plantations et végétaliser les espaces en milieu urbain et agricole



accompagner la
transition
agro-écologique

L'agro-écologie est une alternative à une agriculture intensive, elle vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement.

Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures...).

Favoriser l'engagement à la transition agro-écologique

Mettre en place des projets et des démarches agro-écologiques

L'engagement vers l'agro-écologie est soutenu aujourd'hui par plusieurs politiques au niveau européen, national et local. La mise en place de projets d'agro-écologie ainsi que la valorisation des démarches encourues, de plus en plus nombreuses, visent à donner une nouvelle perspective à notre agriculture vers de nouveaux systèmes de production performant dans toutes leurs dimensions : économiques, environnementales et sociales.



- > En 2017, **60%** des vignobles girondins sont certifiés par une démarche environnementale
- > Depuis 2013, **30** exploitations autres que viticoles ont été converties en agriculture biologique en gironde

Objectifs

- > Diffuser des nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage
- > Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- > Accompagner les agriculteurs dans les démarches agro-écologiques par des équipes transdisciplinaires
- > Favoriser la mise en commun des projets et les collectifs d'agriculteurs
- > Aider la transition par des formes contractuelles et de financements adaptées aux projets d'agro-écologie
- > Encourager des modes de production respectueux de l'environnement et de la diversité biologique
- > Engager des synergies et des alliances au sein d'un même territoire entre la collectivité, les citoyens, les agriculteurs et les filières pour articuler les coopérations territoriales
- > Diminuer l'utilisation des antibiotiques dans les élevages par l'anticipation, voir l'évitement, des maladies
- > Sélectionner les semences adaptées aux territoires pour contribuer à l'adaptation des plantes aux changements climatiques, à la durabilité des modes de production et au développement de la diversité des plantes cultivées
- > Enrichir le sol par l'augmentation minime du stock carbone
- > Encourager l'apiculture en agissant sur la santé des pollinisateurs et sur la biodiversité
- > Favoriser l'agroforesterie pour améliorer le rendement des terres agricoles, la biodiversité et la qualité de l'air



Moyens d'actions

Mettre en place des projets agro-écologiques

- > Proposer des surfaces d'intérêt écologique au sein des parcelles afin d'introduire des éléments d'agroforesterie (arbre isolés, haies, bosquets et bandes enherbées) favorables à la biodiversité, la qualité des sols et de l'air et la diversité paysagère...
- > Définir les règles morphologiques à respecter par les pratiques agricoles afin d'éviter le ruissellement des eaux, l'érosion du terrain et d'optimiser les cycles agricoles
- > Selon les dimensions de la parcelle, mettre en place des systèmes de rotation agraire pour préserver les qualités des sols
- > Introduire des mesures pour l'optimisation de l'usage de l'eau ainsi que des dispositions pour recueillir et exploiter les eaux pluviales
- > Favoriser la mise en place de bandes fleuries et/ou enherbées
- > Favoriser l'association des différentes formes agricoles pour optimiser les effets bénéfiques de chaque pratique agricole

Valoriser les démarches agro-écologiques existantes

- > Poursuivre et renforcer les démarches agro-écologiques déjà mises en place :
 - Système de management environnemental (SME), mise en place par le CIVB
 - Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (AREA), mise en place par la Région Nouvelle Aquitaine
 - TerraVitis, mise en place par la Chambre d'Agriculture
 - Groupement d'intérêt économique et écologique (GIEE), mise en place par l'État
 - Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), mise en place par la PAC
 - Plan végétal pour l'environnement (PVE), mise en place par l'Europe et décliné en France par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et les régions
 - Certification haute valeur environnementale (HVE), encadrée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
 - Label d'agriculture biologique (AB), encadrée par l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique
 - Certification d'agriculture biodynamique, encadrée par Demeter



développer
l'économie
circulaire

L'économie circulaire valorise l'établissement d'un système économique et industriel, d'une part sobre en carbone et en énergie, et d'autre part, sobre en ressources naturelles pas, peu, difficilement, lentement ou coûteusement renouvelables. Elle est également fondée sur l'écoconception des produits et services qui doit favoriser le recyclage au meilleur coût.

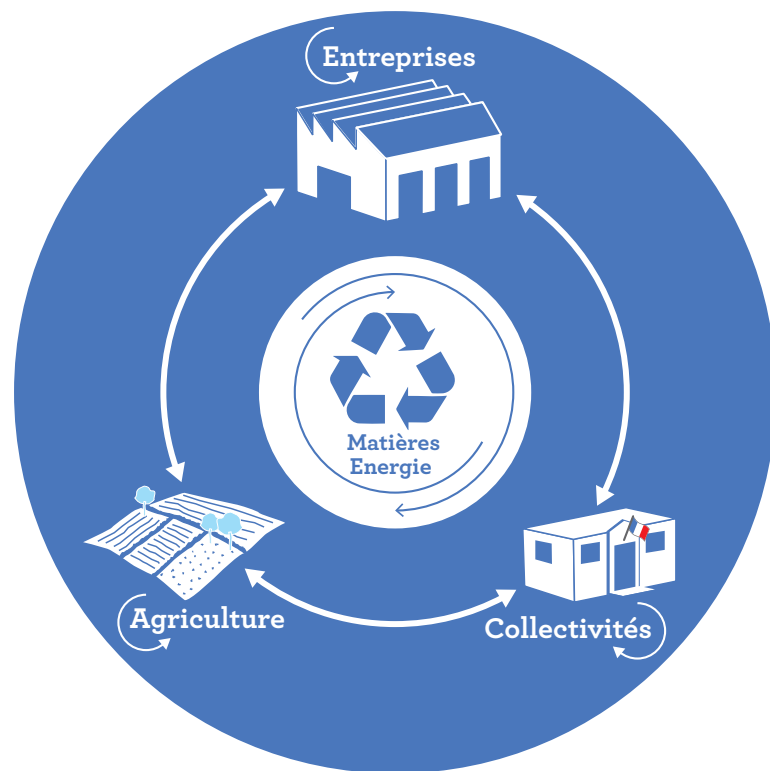
Ecologie industrielle

Favoriser la valorisation des ressources locales

L'écologie industrielle repose sur une approche qui considère qu'à une échelle géographique donnée et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère.

Objectifs

- > Favoriser les coopérations entre les entreprises du territoire avec l'appui des structures dédiées pour l'émergence de circuits locaux de valorisation des déchets/flux de matière.
- > Intégrer dans les marchés publics des clauses spécifiques pour l'usage de matériaux biosourcés



Moyens d'actions

- > Mettre en œuvre, avec l'appui des chambres consulaires et organismes dédiés, des coopérations entre entreprises qui permettront l'émergence d'un cercle vertueux d'échanges de matériaux, de chaleur ou encore d'énergie.

Construction

Favoriser la déconstruction et le ré-usage des matériaux

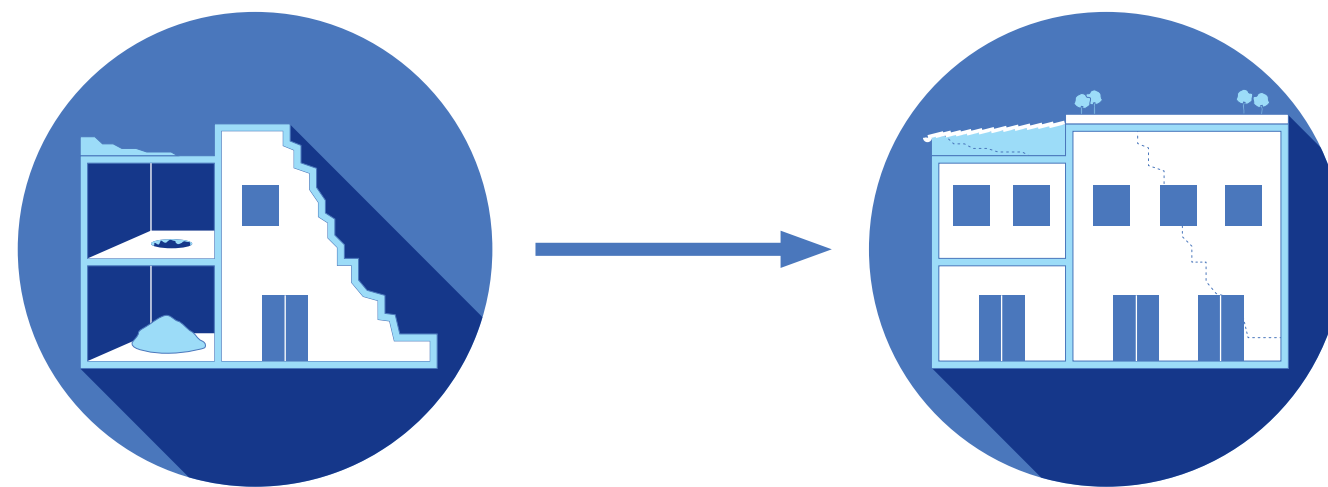
La mise en œuvre de cette disposition permettrait de diminuer les approvisionnements extérieurs au territoire, qui sont générateurs de gaz à effet de serre, aussi bien pour leur acheminement que pour leur destruction (incinération).



- > L'aire métropolitaine bordelaise importe **71** % des matériaux dont elle a besoin, soit **1 100** millions de tonnes par an.
- > L'acheminement est réalisé à **95** % par voie routière.

Objectifs

Intégrer dans les appels d'offres communaux et communautaires des critères favorisant l'utilisation de matériaux issus du recyclage.



Moyens d'actions

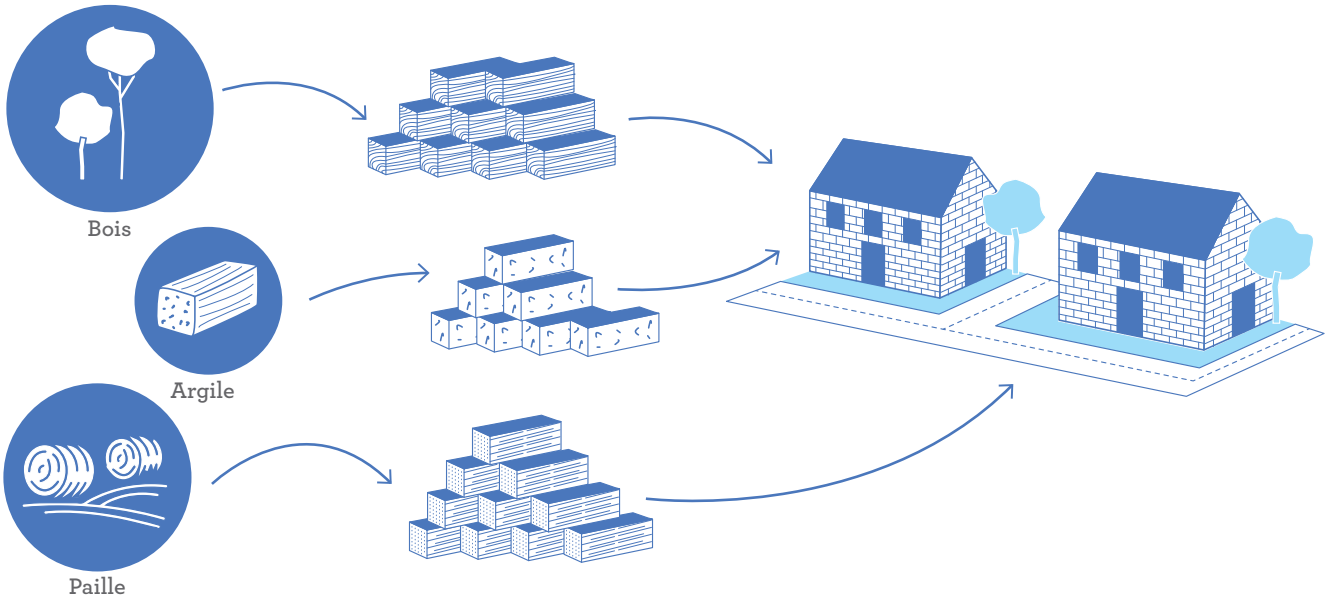
- > Les cahiers des charges des collectivités peuvent introduire des clauses imposant l'utilisation de certains matériaux dans leurs projets, qu'il s'agisse de construction, de rénovation ou de chantiers de VRD (voiries et réseaux divers).

Augmenter l'usage des matériaux biosourcés

Le recours aux matériaux biosourcés permet de réduire l'impact carbone des constructions et aménagements. Cette utilisation permet de réduire les émissions dues aux transports de matériaux et/ou de limiter l'énergie nécessaire à l'extraction ou à la fabrication d'autres matériaux (ciment, extraction de pierres et de sable...)

Objectifs

- Intégrer dans les marchés publics des clauses spécifiques pour l'usage de matériaux biosourcés



Moyens d'actions

- Privilégier, lors des opérations de construction et de rénovation dans les bâtiments publics, un recours aux matériaux biosourcés (bois, argile, paille) pour limiter l'impact carbone des réalisations
- Promouvoir, lors d'événements spécifiques (type foire de l'habitat) ces filières émergentes et les productions locales (Pin des Landes, argile de Brach).



atlas

cartographique

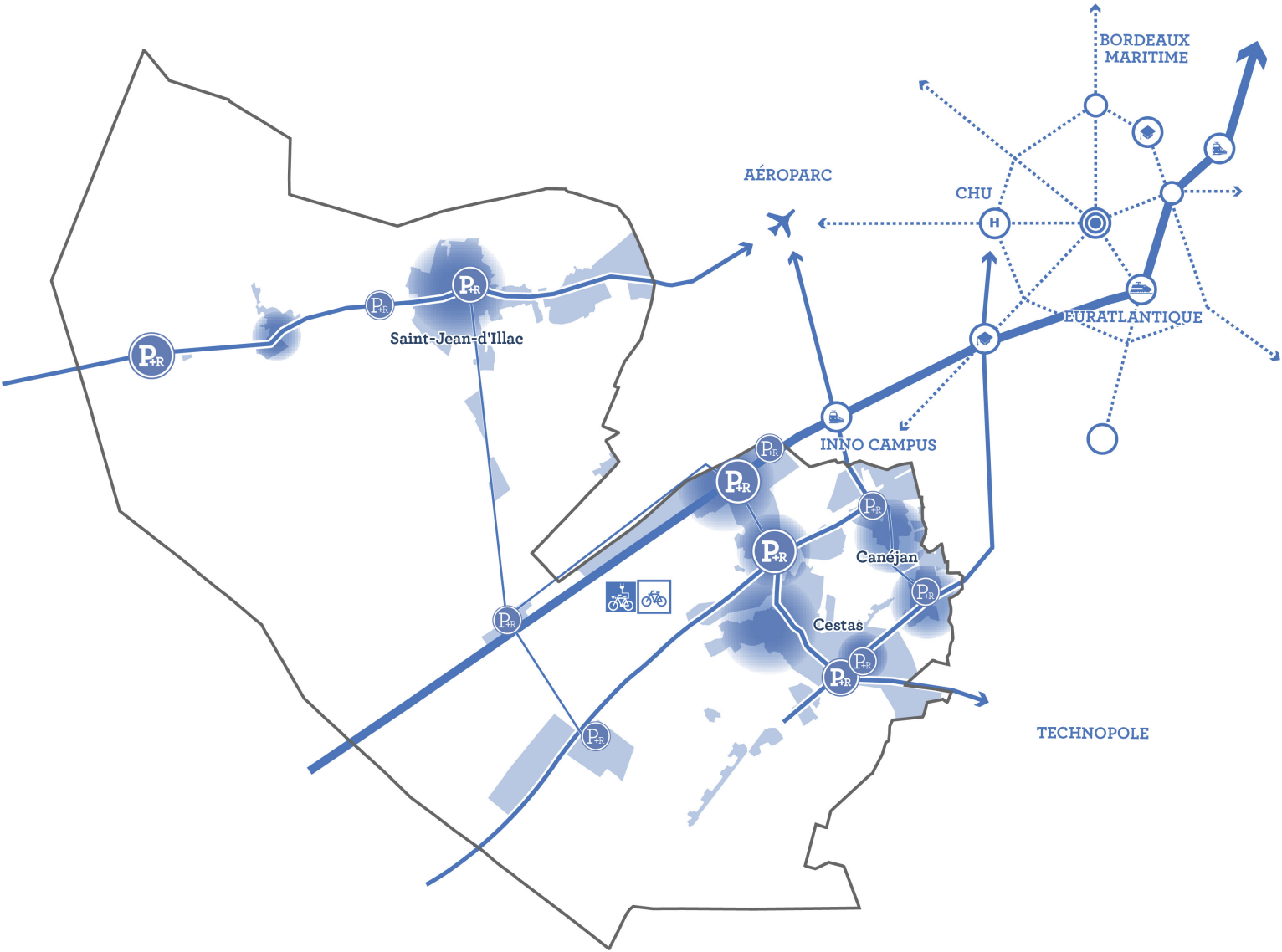
- Mobilités sobres et décarbonées
- Aléa et changement climatique
- Potentiel de séquestration carbone
- Énergies renouvelables locales
- Paysage et biodiversité

Offre métropolitaine d'un réseau de transport collectif Métropolitain

- TCSP de Bordeaux Métropole
- RER Métropolitain
- Car express Métropolitain
- Pôles intermodaux et arrêts stratégiques
- Aires multimodales
 - parking relais grande capacité
 - parking relais moyenne capacité
 - parking relais petite capacité

Offre locale de service en mobilités

- Transport collectif de proximité
- Aire de covoiturage de proximité
- Réseau de piste cyclable locale
- Offre de service intercommunal pour VAE



Sources :
Sysdau, Bordeaux Métropole, conseil départemental de Gironde

Inondation et débordement

- Enveloppe inondable du SCoT
- Affluents majeurs
- Fils d'eau

Retrait et gonflement d'argile

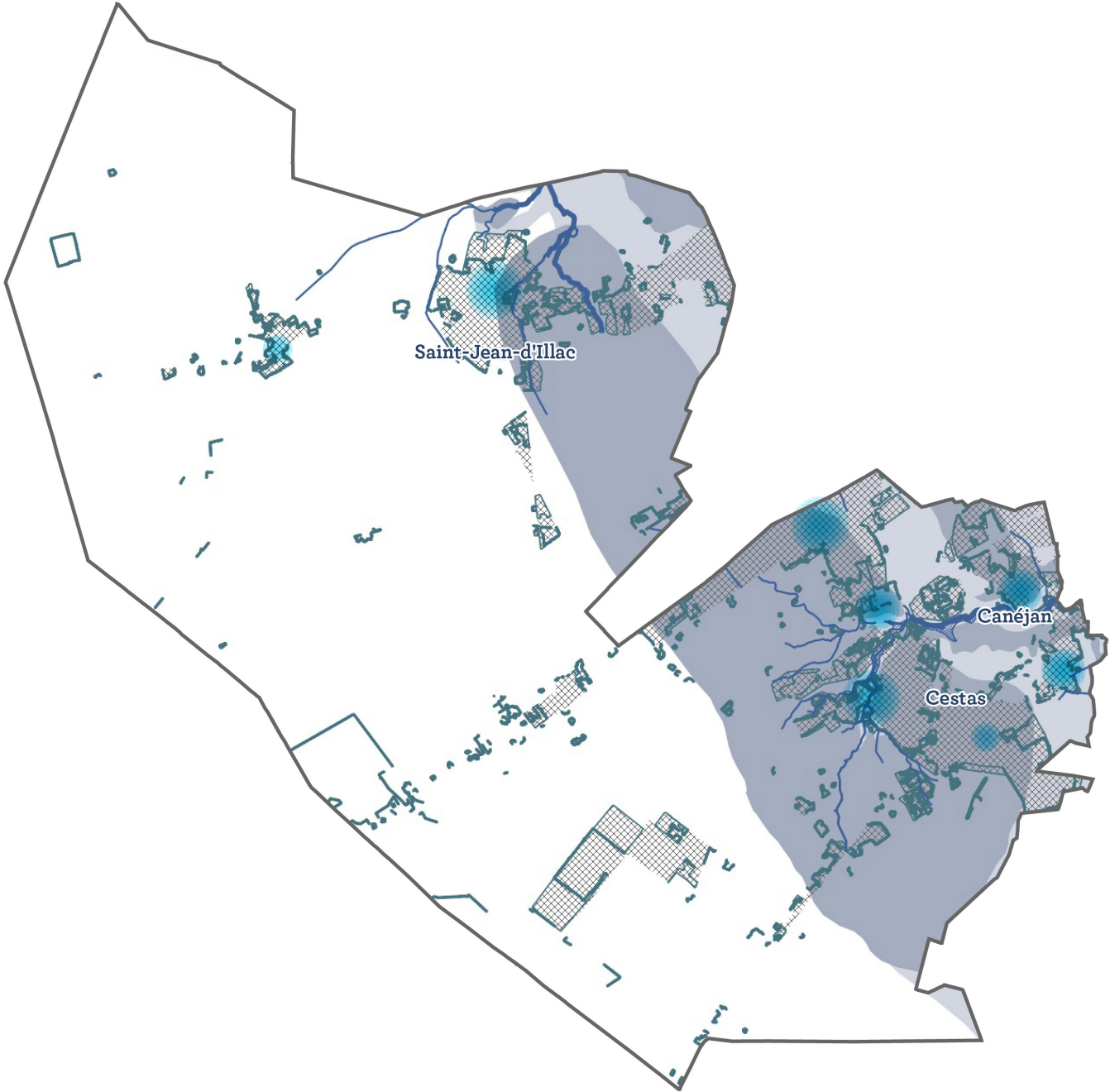
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Lisières ville/forêt

- Existante
- Future

Îlots de fraîcheurs

- Secteur d'intensification urbaine
- Enveloppe urbaine

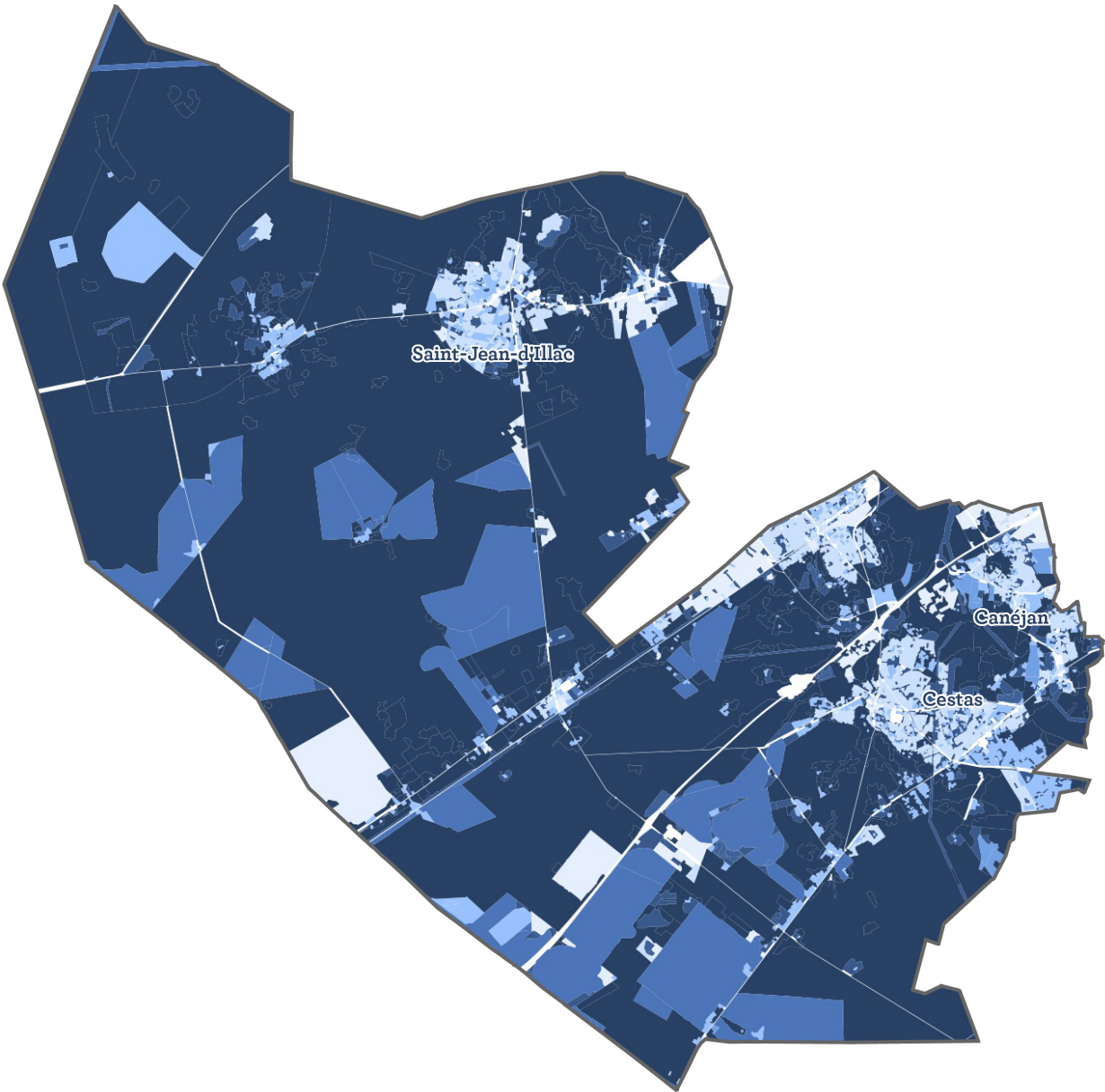


Sources :
Sysdau, BRGM, Référentiel Aquitain d'occupation des sols 2015

Critères d'appréciation de séquestration carbone*

- 8 > (Forêts)
- 7 > (Prairies, espaces verts urbains, landes...)
- 6 > (Fleuve, surface en eau...)
- 5 > (Terres arables, vergers...)
- 4 > (Vignobles, espaces agricoles en friches...)
- 3 > (Tissu urbain individuel diffus, stades...)
- 2 > (Tissu urbain individuel groupé, carrière...)
- 1 > (Tissu urbain dense, emprises industrielles...)
- 0 > (Parkings, réseaux de transports...)

** La séquestration carbone est le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante, il va donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique puisque le sol agit comme un puits de carbone.*



Sources :
Sysdau, Référentiel Aquitain d'occupation des sols 2015

Énergies solaires

-  Parc photovoltaïque existant
-  Parc photovoltaïque potentiel(sur anciennes carrières)
-  Ombrière photovoltaïque potentielle
- 

~ 1 850 MW/an

~ 400 MW/an

~ 250 MW/an

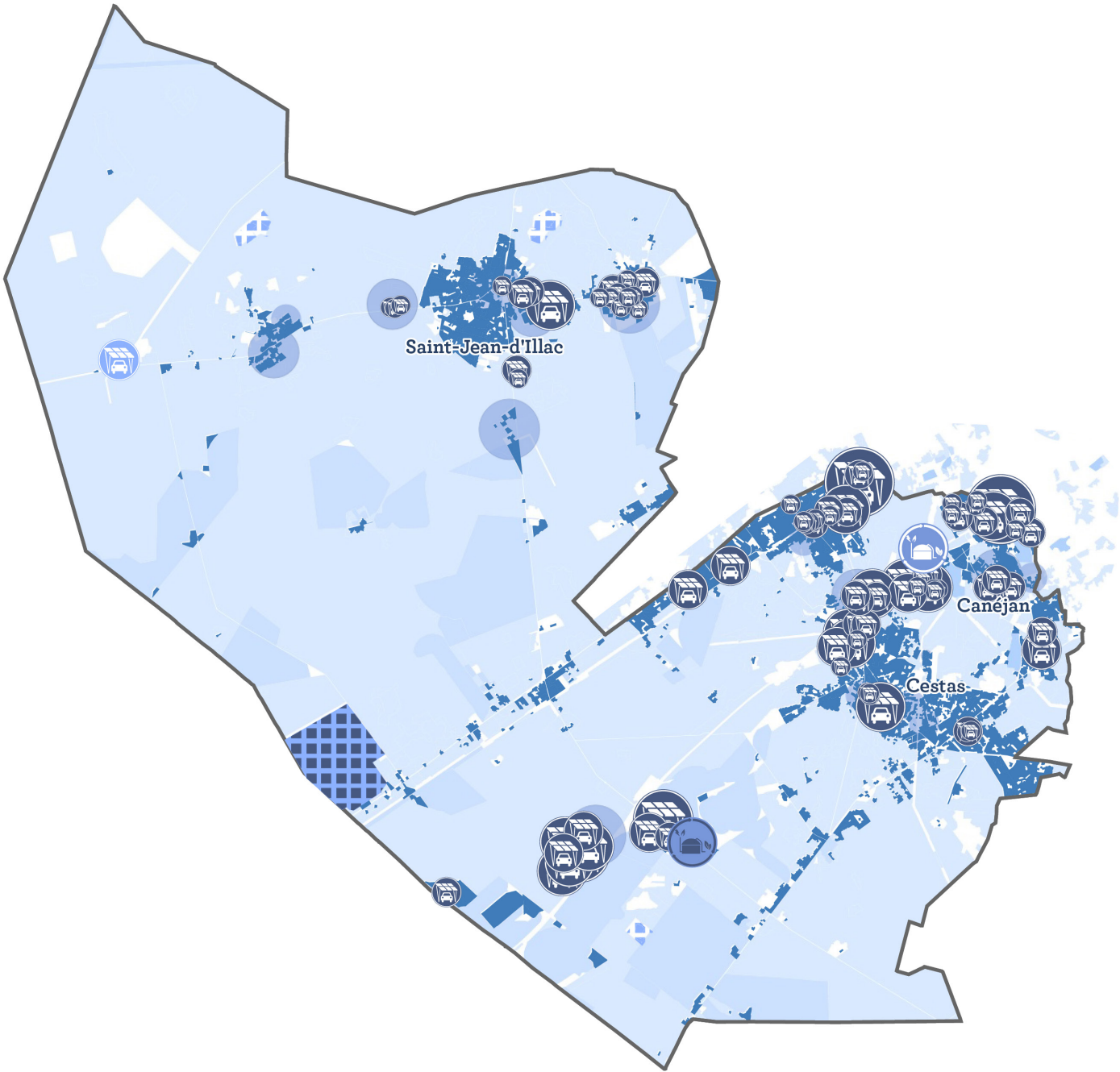
~ 60 MW/an
-  Potentiel d'énergie solaire sur bâtiment
-  Site stratégique pour réseau de chaleur

Méthanisation et biogaz

-  Méthaniseur
-  Existant
-  Projet engagé
-  Site potentiel
-  Résidus agricoles pour méthanisation (Terres arables)
-  Résidus viticoles pour biocarburants (Vignobles)
-  Résidus sylvicoles pour chauffage (Forêts)

Hydroélectricité

-  Projet d'hydrolienne engagé
-  Site potentiel pour hydrolienne



Sources :
Sysdau, Référentiel Aquitain d'occupation des sols 2015, IGN
Ortho photo 2015

Espaces de respirations

- Boisements résineux
- Boisements mixtes

Espaces naturels

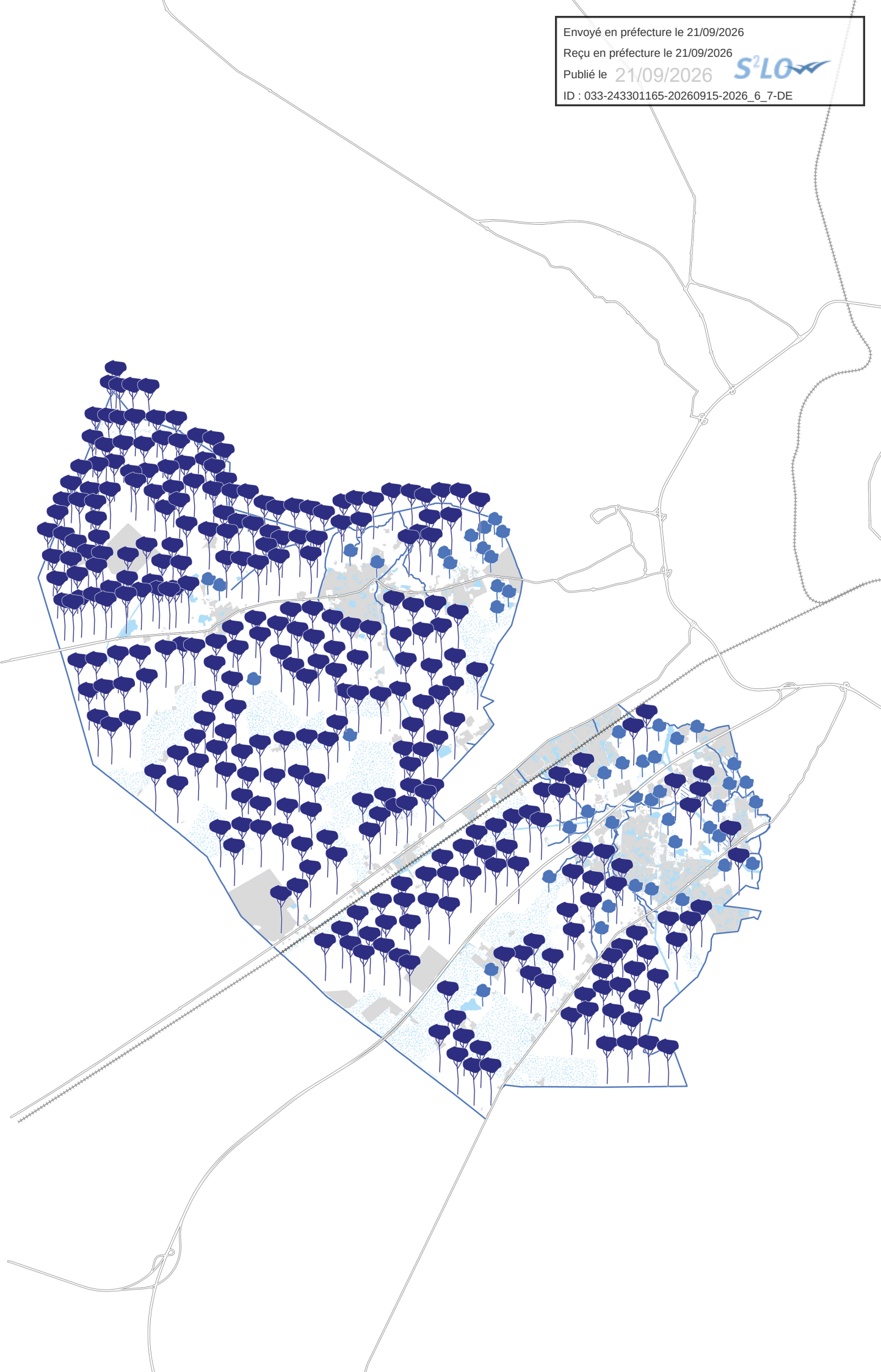
- Cours d'eau
- Prairies, jachères, landes et espaces de nature en ville

Espaces agricoles

- Vignes
- Maraîchage, céréaliculture et vergers

Espaces artificialisés

- Tâche urbaine
- Infrastructures routières
- Voie ferrée



Sources :
Sysdau, Référentiel Aquitain d'occupation des sols 2015

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026 

ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

21/09/2026
ID : 033-243301165-20260915-2026_6_7-DE

JALLE EAU BOURDE
CANÉJAN
CESTAS
SAINT JEAN D'ILLAC

PCAET

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



PCAET
Plan Climat-Air-Energie Territorial

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JALLE EAU BOURDE

2 BIS. TRAJECTOIRES CCJEB

DOCUMENT ÉLABORÉ AVEC LE CONCOURS DE :
SYSDAU (ÉTUDE INITIALE EN 2024)
CCJEB (ACTUALISATION 2026)

sept 2026
sept 2032

Trajectoires de la Communauté de communes de Jalle-Eau Bourde

1. Evolution et suivi des trajectoires

Les trajectoires définies dans le PCAET s'appuient d'une part sur les diagnostics détaillés, réalisés par l'ALEC et ATMO, mais aussi sur la connaissance des élus et des techniciens à cerner l'évolution de leurs territoires. La trajectoire vers 2050 correspond aux impératifs et engagements nationaux et européens, sur lesquels les collectivités s'efforcent de s'aligner.

La trajectoire pour 2032 a été établie avec la volonté de fixer des paliers intermédiaires dans la perspective des objectifs de 2050.

Réglementairement, les actions d'un PCAET sont prévues pour s'étaler sur une période de 6 ans. Toutefois, au regard de l'évolution récente du contexte géopolitique et énergétique mondial. Il est apparu aux élus plus pertinent de fixer une échéance à mi-parcours, pour réévaluer si besoin était les actions prévues. Les progrès technologiques et les conditions tarifaires de certaines opérations pourraient en effet varier sensiblement rendant inopérant ou a contrario plus pertinent tel processus ou telle filière. Une évaluation, à mi-parcours en 2026-2027 s'inscrit dans toutes les manières dans la perspective plus longue de 2050.

Les événements majeurs de l'année 2022 (Guerre en Ukraine et conséquences sur le marché mondial de l'énergie notamment) pousse à une grande prudence sur l'évolution de nombreux paramètres. C'est pourquoi, il est important d'analyser les chiffres des pages suivantes comme des points de repère et non comme des impératifs de réalisation. De la même manière, l'engagement de tous, citoyens et entreprises, constitue une part incontournable dans l'atteinte de ces différents objectifs.

Ces trajectoires 2032 et 2050 permettent aux collectivités territoriales de fixer un cadrage dans lequel tous les acteurs du territoire vont pouvoir s'investir à la hauteur de leurs moyens.

2. Trajectoire 2050

Réduire de moitié les consommations énergétiques

Dans un objectif de tendre vers un territoire à énergie positive à l'échelle du Sysdau, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde doit réduire ses consommations énergétiques de 50% à l'horizon 2050 par rapport à 2012. Ainsi, les consommations énergétiques du territoire devront atteindre 437 GWh en 2050 contre 1 110 GWh en 2019, soit une réduction au total de 673 GWh.

Par secteur, ces réductions se répartissent de la manière suivante :

- Résidentiel : -63%, soit un passage de 221 GWh à 72 GWh (- 149 GWh),
- Tertiaire : -64%, soit un passage de 145 GWh à 45 GWh (- 100 GWh),
- Transport : -59%, soit un passage de 621 GWh à 214 GWh (- 407 GWh)*,
- Industrie : -15%, soit un passage de 92 GWh à 80 GWh (- 12 GWh),
- Agriculture : stabilisation à 26 GWh.

** Pour rappel, cet objectif intègre, obligation réglementaire oblige, les consommations énergétiques liées au trafic autoroutier (A63), sur lequel la communauté de communes de Jalle eau Bourde n'a pas de leviers d'actions.*

La baisse des consommations énergétiques aura également pour conséquence de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Augmenter la production d'énergie renouvelable locale

En parallèle de la réduction des consommations énergétiques, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde devra augmenter sa production d'énergie renouvelable pour participer à la couverture des consommations énergétiques du Sysdau. Cette production devra passer de 397 GWh en 2019 à 610 GWh en 2050 sous la réserve de constructions de nouveaux parcs solaires dans le secteur des Landes et Graves et d'un développement accru d'installations sur des bâtiments existants et leurs dépendances.

Par source énergétique, les objectifs de la Communauté de communes sont les suivants :

- Biogaz : 32,3 GWh,
- Bois-énergie : 47,9 GWh,
- Solaire photovoltaïque : 547 GWh, cet objectif pourra être atteint en consolidant sur l'ensemble du secteur Landes et Graves
- Solaire thermique : 1,4 GWh,
- Géothermie : 2 GWh,
- Pompes à chaleur : 19,8 GWh,
- Valorisation des déchets : 13,5 GWh.

L'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération permet de réduire les consommations issues de sources non renouvelables et polluantes et de réduire la dépendance du territoire vis-à-vis des importations et donc de diminuer les consommations énergétiques liés à leur approvisionnement.

Construire un nouveau mix énergétique

Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques d'un territoire. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire, les déchets non renouvelables et les diverses énergies renouvelables (bois énergie, biocarburants, hydraulique, éolien, solaire, géothermie, pompes à chaleur, déchets renouvelables, biogaz).

Construire un nouveau mix énergétique repose sur deux axes :

- convertir les installations et équipements liés aux matières fossiles vers des énergies renouvelables et récupérables,
- garantir le stockage et la distribution des énergies issues de ce bouquet énergétique, par des nouvelles technologies (Smart grid).

Par secteur, l'évolution du mix énergétique du territoire repose :

- Secteur résidentiel : sur la conversion des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- Secteur tertiaire : sur la conversion des équipements de chauffage et de climatisation,
- Secteur des transports : sur la conversion des flottes des professionnels et des particuliers,
- Secteur industriel : sur la conversion des installations et des systèmes de production industriels,
- Secteur agricole : sur la conversion des machines et des équipements.

Par énergie, l'évolution du mix énergétique repose :

- Énergie électrique : sur le renforcement et le développement du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie électrique renouvelable,
- Énergie gaz : sur l'optimisation du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie renouvelable au gaz,
- Énergie hydrogène : sur la création d'un réseau de distribution, le développement de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'hydrogène renouvelable.

L'évolution du mix énergétique de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vers des consommations issues de sources renouvelables permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation des sources d'énergie fossile.

Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone

La réduction des consommations énergétiques corrélée à l’augmentation de la production d’énergie renouvelable locale participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2019, les émissions du territoire s’élevaient à 218 kteqCO₂, soit 6,9 teqCO₂ par habitant, nettement au-dessus de la moyenne de l’ensemble des communautés de communes du Sysdau qui est de 4,4 teqCO₂ par habitant. Cependant, l’EPCI est traversée par l’autoroute A63 qui fait grimper à hauteur de 60% les émissions de gaz à effet de serre issues du trafic routier.

De manière globale, la Communauté de Jalle-Eau- Bourde doit réduire ses émissions de 83% d’ici 2050 pour s’inscrire dans un objectif de neutralité carbone, soit 36 333 teqCO₂ d’émissions à cette date.

En parallèle, la séquestration du carbone, processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante, va donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique puisque le sol agit comme un puits de carbone. En 2019, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde a émis 4 785 teq CO₂. Jusqu’en 2050, les capacités de séquestration devront être augmentées de 0,4% par an.

Améliorer la qualité de l’air

Les objectifs actuels de protection de la qualité de l’air sont fixés par le SRADDET à l’horizon 2030.

Polluant et objectif par rapport à 2005	Objectif 2020	Objectif 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d’azote (NO _x)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM2.5)	- 27 %	- 57 %

Le PCAET s’inscrira donc dans la même trajectoire afin de participer à l’atteinte de ces réductions.

Ces objectifs feront l’objet d’une réactualisation lorsque que le PPA de l’agglomération bordelaise aura été révisé.

Améliorer la résilience climatique

Le PCAET participe à la protection de la ressource en eau par la stabilisation de ses prélèvements. Les documents d’urbanisme retranscriront cet objectif par une limitation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau. Aussi, les collectivités inciteront à la mise en place de dispositifs de réduction des consommations des eaux et de récupération des eaux pluviales. Le PCAET prévoit également de prévenir les pollutions locales dues aux activités agricoles et industrielles.

La résilience climatique se retrouve également par la prévention et l’adaptation aux risques (inondation, incendie de forêt, etc.), notamment par l’aménagement des ripisylves et des lisières

entre les espaces urbanisés et les milieux aquatiques et humides, puis entre les espaces urbanisés et les espaces forestiers.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

L'artificialisation des sols et le choix des matériaux utilisés impactent le climat du territoire et génèrent des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Outre leur capacité de puits de carbone et d'absorption de l'eau, les espaces naturels, agricoles et forestiers permettent d'éviter l'émergence des ICU. En effet, la porosité de ces espaces est utile pour l'atténuation des nuisances et le rafraîchissement de l'air grâce au piégeage de l'eau avant son évaporation. Afin de préserver des espaces de fraîcheur, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde pourra notamment s'appuyer sur les plus de 1 000 ha d'espaces verts et de forêts (principalement en feuillus) de son territoire acquis par les collectivités locales.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Le territoire de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde recouvre 850 ha d'espaces naturels riches en biodiversité, 16 000 ha d'espaces forestiers et 4 000 ha d'espaces agricoles. Dans la continuité du SCoT de l'aire métropolitaine en vigueur depuis 2014 et des nouveaux objectifs nationaux relatifs à la préservation de ces espaces, le PCAET prévoit de réduire les consommations des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit en parallèle de préserver les continuités écologiques et les coupures d'urbanisation. Outre une limitation de l'artificialisation des sols, ces objectifs participent à la préservation des capacités de stockage du carbone et à l'infiltration des eaux.

Accompagner la transition agro-écologique

Le PCAET souhaite engager la transition agro-écologique dans le but de limiter les pollutions du sol, des eaux et de l'atmosphère, puis d'améliorer la gestion des sols et de leurs capacités de stockage du carbone. Ainsi, il fixe comme objectif de faire émerger de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage favorables à la diversité biologique, avec une réduction des produits phytosanitaires. Un facteur de réussite de cet objectif est la mise en lien des agriculteurs et des projets qu'ils portent, en particulier pour développer des synergies et des alliances locales.

Développer l'économie circulaire

L'évaluation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise réalisée en 2019 a démontré que le territoire était significativement importateur de matériaux (71% de matériaux importés), ce qui a pour conséquence de générer des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire les besoins externes à ce territoire, la stratégie territoriale vise à développer l'économie circulaire par la coopération entre les entreprises qui ont la possibilité de mettre en œuvre des boucles locales de valorisation des déchets.

Dans le même esprit, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde et ses communes membres sont encouragées à se saisir des cahiers de charges relatifs à leurs opérations

d'aménagement pour utiliser des matériaux issus de processus de recyclage. En parallèle, ces dernières peuvent demander aux aménageurs d'intégrer des matériaux biosourcés qui participeront à réduire les flux de transports à accroître le stockage du carbone.

3. Trajectoire 2032

Les ambitions retenues à l'horizon 2050 ont été décomposées en 5 périodes de 6 ans à partir de 2020, qui correspondent aux durées de mise en œuvre des PCAET.

Réduire les consommations énergétiques de 10 % d'ici 2032

Les consommations énergétiques finales de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde doivent passer de 1 110 GWh à 437 GWh d'ici 2050. Ces consommations doivent donc être réduites par 5 tranches de 6 ans pour un total de 673 GWh

D'ici 2032, par secteur, les consommations énergétiques finales devront être inférieures ou égales :

- Secteur résidentiel : à 162 GWh,
- Secteur tertiaire : à 105 GWh,
- Secteur des transports : à 458 GWh, il est indispensable de rappeler l'importance du trafic sur l'autoroute A63 qui grève lourdement le bilan énergétique du territoire, sans pour autant qu'il puisse y apporter des améliorations significatives,
- Secteur industriel : à 87 GWh,
- Secteur agricole : à 29 GWh.

Augmenter la production d'énergie renouvelable locale

Les productions d'énergie renouvelables de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde doivent passer de 397 GWh à 610 GWh d'ici 2050. Ces productions doivent donc être augmentées au total de 213 GWh, cette hausse sera réalisée par des hausses successives par période de 6 ans.

D'ici 2032, par source énergétique, les productions d'énergies devront être supérieures ou égales :

- Biogaz : 32,3 GWh,
- Bois-énergie : 40,9 GWh,
- Solaire photovoltaïque : 435,3 GWh,
- Solaire thermique : 0,8 GWh,
- Géothermie : 0,4 GWh,
- Pompes à chaleur : 17,4 GWh,
- Valorisation des déchets : 14,5 GWh.

Construire un nouveau mix énergétique

Le mix énergétique, ou bouquet énergétique, désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques d'un territoire. Il inclut les énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon), le nucléaire, les déchets non renouvelables et les diverses énergies renouvelables (bois énergie, biocarburants, hydraulique, éolien, solaire, géothermie, pompes à chaleur, déchets renouvelables, biogaz).

Construire un nouveau mix énergétique repose sur deux axes :

- convertir les installations et équipements liés aux matières fossiles vers des énergies renouvelables et récupérables,
- garantir le stockage et la distribution des énergies issues de ce bouquet énergétique, par des nouvelles technologies (Smart grid).

Par secteur, l'évolution du mix énergétique du territoire repose :

- Secteur résidentiel : sur la conversion des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- Secteur tertiaire : sur la conversion des équipements de chauffage et de climatisation,
- Secteur des transports : sur la conversion des flottes des professionnels et des particuliers,
- Secteur industriel : sur la conversion des installations et des systèmes de production industriels,
- Secteur agricole : sur la conversion des machines et des équipements.

Par énergie, l'évolution du mix énergétique repose :

- Énergie électrique : sur le renforcement et le développement du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie électrique renouvelable,
- Énergie gaz : sur l'optimisation du réseau de distribution, le développement de points d'alimentation et de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'énergie renouvelable au gaz,
- Énergie hydrogène : sur la création d'un réseau de distribution, le développement de stations de recharge, ainsi que sur le stockage de la production d'hydrogène renouvelable.

L'évolution du mix énergétique de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde vers des consommations issues de sources renouvelables permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation des sources d'énergie fossile.

Réduire les gaz à effet de serre et préserver la séquestration carbone

D'ici 2032, les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde atteindront environ 145 000 teqCO₂, dans la perspective d'une trajectoire d'une neutralité carbone en 2050.

Améliorer la qualité de l'air

Les objectifs actuels de protection de la qualité de l'air sont fixés par le SRADDET à l'horizon 2030.

Polluant et objectif par rapport à 2005	Objectif 2020	Objectif 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM2.5)	- 27 %	- 57 %

Le PCAET s'inscrira donc dans la même trajectoire afin de participer à l'atteinte de ces réductions.

Ces objectifs feront l'objet d'une réactualisation lorsque que le PPA de l'agglomération bordelaise aura été révisé.

Améliorer la résilience climatique

Le PCAET participe à la protection de la ressource en eau par la stabilisation de ses prélèvements. Les documents d'urbanisme retranscriront cet objectif par une limitation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau. Aussi, les collectivités inciteront à la mise en place de dispositifs de réduction des consommations des eaux et de récupération des eaux pluviales. Le PCAET prévoit également de prévenir les pollutions locales dues aux activités agricoles et industrielles.

La résilience climatique se retrouve également par la prévention et l'adaptation aux risques (inondation, incendie de forêt, etc.), notamment par l'aménagement des ripisylves et des lisières entre les espaces urbanisés et les milieux.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

L'artificialisation des sols et le choix des matériaux utilisé impactent le climat du territoire et génèrent des phénomènes d'îlots de chaleur urbains. Outre leur capacité de puits de carbone et d'absorption de l'eau, les espaces naturels, agricoles et forestiers permettent d'éviter l'émergence des ICU. En effet, la porosité de ces espaces est utile pour l'atténuation des nuisances et le rafraîchissement de l'air grâce au piégeage de l'eau avant son évaporation. Afin de préserver des espaces de fraîcheur, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde devra maintenir ses 1 000 ha d'espaces verts urbains sur son territoire.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité

Le PCAET incite les territoires à réduire les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers puisque ces derniers permettent de séquestrer davantage de carbone que les espaces artificialisés. En outre, la poursuite de cet objectif permet de préserver davantage la biodiversité.

Accompagner la transition agro-écologique

Le PCAET souhaite engager la transition agro-écologique dans le but de limiter les pollutions du sol, des eaux et de l'atmosphère, puis d'améliorer la gestion des sols et de leurs capacités de stockage du carbone. Ainsi, il fixe comme objectif de faire émerger de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage favorables à la diversité biologique, avec une réduction des produits phytosanitaires. Un facteur de réussite de cet objectif est la mise en lien des agriculteurs et des projets qu'ils portent, en particulier pour développer des synergies et des alliances locales.

Développer l'économie circulaire

L'évaluation du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise réalisée en 2019 a démontré que le territoire était significativement importateur de matériaux (71% de matériaux importés), ce qui a pour conséquence de générer des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Afin de réduire les besoins externes à ce territoire, la stratégie territoriale vise à développer l'économie circulaire par la coopération entre les entreprises qui ont la possibilité de mettre en œuvre des boucles locales de valorisation des déchets.

Dans le même esprit, la Communauté de communes de Jalle-Eau-Bourde et ses communes membres sont encouragées à se saisir des cahiers de charges relatifs à leurs opérations d'aménagement pour utiliser des matériaux issus de processus de recyclage. En parallèle, ces dernières peuvent demander aux aménageurs d'intégrer des matériaux biosourcés qui participeront à réduire les flux de transports à accroître le stockage du carbone.